

SEPT. 2023 | #11

Revue collaborative de l'AUAT

# Belvedere

URBANISME | AMÉNAGEMENT | TERRITOIRES



la ville  
**TERRAIN  
DE SPORT**

Pour accéder aux articles en ligne  
et aux contenus additionnels :  
[www.revue-belveder.org](http://www.revue-belveder.org)



---

**Belveder** la revue collaborative  
de l'AUAT

Directeur de la publication :  
Yann Cabrol.

Comité de rédaction partenarial  
du numéro : Fabrice Escaffre, Céline  
Loudier-Malgouyres et pour l'AUAT  
Geneviève Bretagne, Yann Cabrol,  
Claire Gellereau, Morgane Perset,  
Frédéric Toupin et Yoan Thyssier.

Rédactrice, responsable d'édition :  
Morgane Perset.

Communication : Olivier Gibert.

Conception graphique : Frédéric Bastier  
et Christophe Hahusseau.

Imprimerie : groupe Reprint, Toulouse.

ISSN : 2607-6225. © AUAT 2023.

---

**Agence d'urbanisme  
et d'aménagement  
Toulouse aire métropolitaine**

Le Belvédère · 11 bd des Récollets  
CS 97802 · 31078 Toulouse cedex 4  
Tél. 05 62 26 86 26  
[www.aua-toulouse.org](http://www.aua-toulouse.org)





# ÉDITORIAL

*Dédier le numéro d'une revue d'agence d'urbanisme au thème du sport peut passer pour une fantaisie. Or le sujet est un très bon prisme de lecture des territoires, des modes de vie, de leurs évolutions. La démocratisation du télétravail, la fréquentation accrue des espaces de nature à la suite des périodes de confinement, ou encore la place grandissante du numérique dans nos vies ont ainsi un impact fort sur la forme et les lieux de nos pratiques sportives et rejaillissent donc sur les politiques d'aménagement urbain et territorial.*

*Nous vivons aussi dans une société où l'injonction sociale à faire du sport, à être en forme est omniprésente, jusqu'à être relayée par le mot d'ordre gouvernemental « Bougez ! », lancé dans la perspective des Jeux olympiques de Paris 2024. Cela dit, au-delà des équipements du sport fédéral, force est de constater que l'espace public est notre premier terrain de sport. Ainsi, de plus en plus nombreuses sont les réflexions sur la conception d'espaces publics encourageant les pratiques sportives dans leur diversité mais aussi – et surtout ! – dans un souci d'égalité et de mixité.*

*Les espaces naturels sont également fortement investis par les pratiques physiques, ce qui tend à multiplier les conflits d'usages. La conciliation d'enjeux de santé publique et de préservation de l'environnement apparaît plus complexe dans ce contexte et interpelle les pouvoirs publics sur ces nouveaux usages des espaces publics et de nature. Pour preuve, le débat sur l'autorisation de la baignade dans la Garonne à Toulouse a été réouvert cet été à l'occasion d'un énième épisode de canicule, faisant écho aux réflexions en cours à Paris.*

*De l'autre côté du prisme des territoires de pratiques sportives, l'émergence de nouveaux lieux mêlant programmation d'espaces sportifs et commerces témoigne pour sa part de la montée en puissance des acteurs privés dans la fabrique de la ville et dans son animation, interrogeant là encore la prise en compte des enjeux de mixité des fonctions dans les politiques publiques.*

*Autant de grilles de lecture renouvelées des territoires dans ce numéro qui paraît à l'heure de la Coupe du monde de rugby, illustration supplémentaire – s'il en fallait – des liens forts qui unissent sport et ville en terre d'Ovalie !*

# CONTRIBUTEURS



**BARDEAU-CAMMAS Barbara**  
Étudiante en master 2 géomatique pour l'aménagement des territoires et l'écologie  
Université Toulouse III – Paul Sabatier  
Stagiaire au GPV Rive Droite



**CORBINEAU Aurélie**  
Urbaniste  
Agence Aurélie Corbineau



**LOUDIER-MALGOUYRES Céline**  
Socio-urbaniste  
L'usage des lieux



**BASSON Jean-Charles**  
Politiste  
Membre du CreSco, LaSSP et CERPOP  
Toulouse III – Paul Sabatier



**ESCAFFRE Fabrice**  
Professeur des universités en aménagement de l'espace et urbanisme  
Membre du LISST-CIEU  
Université de Toulouse Jean Jaurès



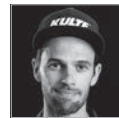
**MARUEJOLS Édith**  
Directrice générale  
L'Atelier Recherche Observatoire Egalité



**BESSY Olivier**  
Professeur émérite  
Sociologue du sport, des loisirs et du tourisme  
Membre de l'UMR TREE  
Université de Pau et des Pays de l'Adour



**GEHIN Natalia**  
Cheffe de projet parc des Coteaux  
GPV Rive Droite



**RIFFAUD Thomas**  
Sociologue  
Chercheur associé au SANTESIH  
Université de Montpellier

## AUAT



**BRETAGNE Geneviève**  
Responsable Transition écologique



**GIBERT Olivier**  
Responsable Communication



**CABROL Yann**  
Directeur général



**PERSET Morgane**  
Chargée de mission  
Dialogues urbains



**GELLEREAU Claire**  
Chargée de projets Cohésion sociale et attractivités



**THYSSIER Yoan**  
Chargé de projets Cohésion sociale et attractivités

### Acronymes

CERPOP : Centre d'épidémiologie et de recherche en santé des populations

CreSco : Centre de recherches sciences sociales sports et corps

GPV Rive Droite : Grand Projet des Villes Rive Droite (Bassens, Lormont, Cenon, Floirac)

LaSSP : Laboratoire des sciences sociales du politique

LISST-CIEU : Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires – Centre interdisciplinaire d'études urbaines

SANTESIH : Santé, éducation et situations de handicap

UMR TREE : Unité mixte de recherche Transitions énergétiques et environnementales

### Photographies et illustrations

Couverture : © Christophe Hahusseau - AUAT / p.6 : © Bui Duy Duc - AUAT / p.11-13 : © Marie Lopez-Vivanco, photos de terrain © Édith Maruejols - L'ARObE / p.14-17 : © association Rebonds ! / p.19 : © Céline Loudier-Malgouyres / p.21-22 : © Alamy Stock Photo / p.23-25 : © Philippe Lejeaille, maire de Verdun-sur-Garonne. © Creative Commons - Thierry46, © Aurélie Corbineau / p.26-31 : © Alamy Stock Photo, © Olivier Gibert - AUAT / p.32-35 : © GPV Rive Droite / p.36-39 : © Nature En Occitanie / p.40-42 : © Thomas Riffaud / p.43-45 : © Julien Petit Pierre, © Studidrone / p.46 : © Alamy Stock Photo / p.50-51 : © Isabelle Souriment / p.52 : © Isabelle Souriment - Le Chien Fou / p.59 : © Dominique Viet. Autres crédits : images libres de droits.





6 Les villes et les territoires au prisme des pratiques ludo-sportives  
Fabrice ESCAFFRE

11 ENTRETIEN AVEC... Édith Maruéjols, géographe spécialiste du genre  
Claire GELLEREAU et Morgane PERSET

14 Quand le rugby éducatif fabrique la ville par le bas  
Jean-Charles BASSON

19 Les mille et une pratiques du city stade  
Céline LOUDIER-MALGOUYRES

23 ENTRETIEN AVEC... Aurélie Corbineau, ancienne maire de Verdun-sur-Garonne  
Geneviève BRETAGNE et Morgane PERSET

26 Les traces numériques comme outil d'observation des pratiques sportives spontanées  
Yoan THYSSIER

32 À la recherche d'un équilibre entre pratiques sportives et biodiversité : le cas du parc des Coteaux  
Natalia GEHIN et Barbara BARDEAU-CAMMAS

36 Baignades en eau vive... entre enjeu de santé publique et préservation des milieux naturels  
Geneviève BRETAGNE

40 Rider-bricoleurs : l'aménagement urbain à l'épreuve du DIY  
Thomas RIFFAUD

43 De nouveaux lieux hybrides pour les pratiques sportives : l'exemple original des Halles de la Cartoucherie  
Morgane PERSET

46 L'événementiel sportif vecteur d'attractivité pour les territoires : du Marathon de Paris aux courses « aventure » et festives  
Olivier BESSY

50 Le vélo comme levier du projet de territoire du Pays Portes de Gascogne  
Morgane PERSET

53 Focus AUAT  
Observation des pratiques physiques et sportives : l'AUAT se prête au jeu



# Les villes et les territoires au prisme des **pratiques ludo-sportives**

Fabrice ESCAFFRE





**Les implications des pratiques ludo-sportives dans les enjeux urbains et territoriaux contemporains sont nombreuses. La massification de ces pratiques et leur diversification au cours des dernières décennies interpellent ainsi l'action publique territoriale en matière d'équipements, d'espaces publics, d'espaces naturels, mais aussi dans les dimensions sociales, sanitaires ou encore de développement territorial.**

La pratique d'une activité physique dans l'espace public à proximité de son domicile s'est inscrite dans les mémoires comme une des images représentant la période du confinement durant la pandémie de la Covid-19. Généralisée par les conditions spécifiques de cette période, cette pratique est venue souligner les multiples usages des espaces publics, « en temps normal » largement accaparés par les automobiles. Si la période n'a pas été vécue par tous de la même manière, notamment parce que les lieux de vie sont différents et inégalement pourvus d'aménités environnementales, paysagères, urbaines, etc., cette pratique a souligné l'importance des usages ludo-sportifs des espaces publics pour les habitants, tant pour leur bien-être qu'en matière de sociabilités.

Cette massification ponctuelle des usages ludo-sportifs de l'espace public a ainsi mis ces derniers en évidence. Ce phénomène a confirmé une tendance de fond qui, au cours des dernières décennies, s'est traduite par le développement des activités physiques et sportives et leur diversification, en ville comme dans les autres types de territoires. Au-delà des cadres et des équipements sportifs traditionnellement organisés autour du sport fédéral en club et avec la compétition comme visée principale, de « nouvelles pratiques »<sup>1</sup> sont ainsi progressivement apparues dans les années 1970. Elles se sont confirmées et continuellement renouvelées depuis. Qualifiées de pratiques sportives hors stade, urbaines, libres, etc. selon les spécificités que l'on cherche à mettre en évidence, nous les qualifions dans ce texte de manière plus générique en tant que pratiques ludo-sportives<sup>2</sup>. Hybridant sport et loisir, ces pratiques brouillent aussi les usages fonctionnalisés des espaces urbains. Elles s'inscrivent par ailleurs dans un processus d'augmentation générale de la pratique d'activités physiques et sportives au cours des dernières décennies. Ainsi, si l'on prend en compte toutes les personnes déclarant avoir fait au moins une fois du sport au cours des douze derniers mois<sup>3</sup>, une écrasante majorité de la population (88 %) pratique une activité physique et sportive. Restant significative, cette part est de 50 % si l'on se limite à ceux ayant une activité de fréquence hebdomadaire.

Les débats sur les explications du développement des activités physiques et sportives au cours des dernières décennies sont nombreux. Ils tournent notamment autour de la question de la confirmation de la pratique féminine, de celle des seniors ou des groupes sociaux pratiquant antérieurement déjà assez fortement une activité physique et sportive, en l'occurrence plutôt les hommes en âge de travailler et les jeunes. Ces débats portent aussi sur la réduction des différenciations de pratiques selon le niveau social ou les territoires. Derrière ces mesures et ces débats, et comme depuis plus d'un siècle d'ailleurs avec la définition du sport lui-même, la caractérisation des activités sportives interroge tant les intensités que les motivations et les fréquences de pratique, celles-ci variant selon les pratiquants et leurs multiples caractéristiques socio-démographiques ou selon les activités, les moments de l'année, les lieux, ou encore les modalités d'organisation, etc.

Inscrit dans ce mouvement, le développement des pratiques ludo-sportives s'accompagne d'enjeux sociaux, économiques, politiques, sanitaires, etc. que l'action publique n'ignore plus. En son sein, les politiques publiques territoriales au sens large sont directement concernées par les évolutions de ces pratiques dans leur diversité. Elles ont à maintenir et à renouveler un important parc d'équipements dont les usages se modifient. Elles intègrent un volet de marketing territorial, notamment à des fins de développement touristique. Les évolutions des pratiques ludo-sportives marquent aussi l'aménagement urbain lorsqu'elles s'intègrent à des fins diverses (mobilités actives, design universel<sup>4</sup>, dispositif sécuritaire...) à celui des espaces publics. Elles tiennent encore à l'accompagnement ou à la régulation d'activités commerciales liées au champ de la pratique ludo-sportive ou, dans une autre perspective, à l'appui sur les pratiques ludo-sportives pour générer des sociabilités si ce n'est pour chercher à renforcer le lien social. Les interactions entre les évolutions des pratiques ludo-sportives et les différentes facettes de l'action publique territoriale sont multiples et interviennent aujourd'hui dans un contexte de profondes recompositions socio-spatiales. Celles-ci sont

1. AUGUSTIN J.-P., « La diversification territoriale des activités sportives », *L'Année sociologique*, vol. 52, 2002/2, p. 417-435.

2. ESCAFFRE F., « Espaces publics et pratiques ludo-sportives : l'expression d'une urbanité sportive », *Annales de Géographie*, n° 680, 2011/4, p. 405-424.

3. Voir MICHOT T., « La pratique d'activités physiques et sportives en France. Revue de la littérature et des données statistiques », *INJEP Notes & rapports/ Revue de littérature*, 2021, p.25, citant LEFÈVRE B. et THIERY P., « Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France », *Stat Info Jeunesse, Sports et Vie associative*, n° 10-01, 2010.

4. Ndlr : Il est ici fait référence à la conception d'espaces publics inclusifs.



liées aux indispensables transitions à venir face au réchauffement climatique, pour s'y adapter ou l'atténuer ; et plus largement face aux enjeux liés à l'eau ou à la réduction de la biodiversité. Face à ces enjeux et du fait de leur massivité, de leur diversité et de leur renouvellement constant, les pratiques ludo-sportives nécessitent d'être mieux connues et pour cela mieux observées. En nous concentrant sur ces pratiques, c'est-à-dire sans traiter du sport professionnel ni des plus grands événements sportifs, nous allons souligner plusieurs de leurs implications contemporaines dans les enjeux urbains et territoriaux.

### Recompositions des territoires et des espaces de pratique ludo-sportive

D'abord, et dans un contexte d'urbanisation généralisée et multiforme, notons que les pratiques ludo-sportives ne sont pas l'apanage des seules villes et a fortiori pas des seules métropoles. Si elles y sont particulièrement visibles dans les espaces publics mais aussi dans les équipements publics comme privés, on les retrouve dans les espaces périurbains, les villes petites et moyennes ou encore, et sans être exhaustif, dans les espaces touristiques littoraux comme de montagne. Elles fonctionnent à partir d'une logique de proximité du domicile ou du lieu d'emploi, mais s'appuient aussi sur des mobilités de plus ou moins longue distance permettant d'accéder à une activité ou à un « spot » adapté à sa pratique. Les pratiques ludo-sportives ont en plus, pour certaines d'entre elles comme les pratiques déambulatoires (marche, course à pied, roller, etc.), la mobilité comme forme, voire comme finalité principale et servent ainsi à relier des lieux entre eux, à y tracer des parcours.

Partout dans les territoires, ce sont d'abord les équipements que les évolutions des pratiques ludo-sportives interrogent. Les équipements existants, parfois anciens, sont questionnés par l'accroissement des usages en nombre mais aussi par leur diversification. Leur conception, historiquement calée sur les normes du sport fédéral compétitif, ne correspond plus toujours aux besoins plus largement orientés vers les loisirs et l'entretien physique. Leur gestion peut s'en trouver complexifiée et renvoie en outre à des enjeux qui dépassent la simple pratique sportive puisque ces équipements peuvent être, dans certains territoires, des pôles majeurs, et parfois récents, de la vie sociale locale à l'échelle d'un quartier ou d'une commune. Cet aspect est d'autant plus important que certains territoires ont, à l'instar de nombreuses communes périurbaines ou de nouveaux quartiers métropolitains, beaucoup accueilli de nouveaux habitants ces dernières décennies.

Dans la même perspective mais en y ajoutant la question des formes architecturales et urbaines, la question des équipements se pose aussi dans l'aménagement urbain. Un équipement peut être le centre d'un projet urbain ou l'une de ses composantes, il peut correspondre à une construction ex nihilo ou venir s'inscrire dans une opération de renouvellement, voire dans un bâtiment existant en en changeant l'usage. Enfin, la diversification des pratiques ludo-sportives s'est accompagnée ces dernières décennies de l'apparition de nouveaux équipements. On pense ici aux city stades, aux agrès et autres équipements en accès libre organisés sous la forme de parcs ou encore aux multiples formes de skatepark. La relation entre leur installation et les pratiques mérite d'être approfondie car ils servent souvent, outre des finalités sportives, des enjeux autres comme ceux par exemple liés à la prévention situationnelle.

Si la question des équipements est centrale, elle ne couvre cependant pas complètement les sujets accompagnant aujourd'hui les pratiques ludo-sportives dans les territoires. En effet, nombre d'entre elles se déroulent hors équipements dans les espaces publics<sup>5</sup> de la ville historique ou dans ceux renouvelés des quartiers plus récents et du périurbain ou dans des espaces naturels et/ou touristiques. Ainsi, au quotidien ou à certains moments précis, les rues et les places servent d'espaces ludo-sportifs avec ou sans l'aval des pouvoirs publics, de manière plus ou moins transgressive. Il peut en aller de même des bords de voies d'eau ou de lieux composant les trames vertes des villes. Le phénomène n'est cependant pas strictement urbain ou central dans les agglomérations. D'abord, parce qu'on retrouve souvent en périphérie proche des villes des zones de loisirs sportifs, héritières d'une conception fonctionnaliste de l'urbanisme et du sport. Ensuite, parce qu'en particulier dans les espaces de nature ou les délaissés urbains, se sont installées des pratiques profitant parfois aussi d'un moindre contrôle pour s'approprier en les transformant des lieux, par exemple adaptés à la pratique du BMX ou du skate, avec ou sans la tolérance des pouvoirs publics. On retrouve donc ici, renouvelées mais toujours bien actives, les logiques proposées par François Vigneau des espaces du sport par destination, adaptation ou appropriation<sup>6</sup>.

### Les enjeux sociaux des pratiques ludo-sportives

Les recompositions territoriales de ces dernières décennies ont été accompagnées de profonds mouvements de transformations sociales influen-

5. ESCAFFRE F., « Espaces publics et pratiques ludo-sportives : l'expression d'une urbanité sportive », *Annales de Géographie*, n° 680, 2011/4, p. 405-424.

6. VIGNEAU F., *Les Espaces du sport*, PUF, « Que sais-je ? », 1998, 127 p.

çant les activités physiques et sportives. Ainsi, la fragmentation sociale des espaces urbains s'est maintenue et souvent même accentuée dans un contexte général de renchérissement du foncier et de l'immobilier mais aussi des coûts de la mobilité. Comment les pratiques ludo-sportives, socialement distribuées<sup>7</sup>, s'organisent-elles aujourd'hui face à ces dynamiques urbaines ? Constituent-elles des temps de rassemblement d'individus et de groupes sociaux différents ou renforcent-elles les entre-soi en organisant les lieux de pratique de manière exclusive ?

On mettra ici en vis-à-vis, voire en tension, les différentes formes que prend l'organisation sociale des activités physiques et sportives et des pratiques ludo-sportives. Les associations en sont une forme cardinale et encore très développée. Qu'elles soient centrées sur une activité ou omnisports, elles sont des actrices majeures de la vie des territoires avec parfois des projets et des implications qui dépassent le champ strict du sport pour aller vers ceux de l'éducation, de la cohésion sociale, de l'emploi. Elles peuvent aussi perpétuer des logiques d'entre-soi de fait, liées par exemple au coût d'entrée financier dans une activité particulière ou à l'appropriation exclusive d'un lieu de pratique. L'offre privée constitue une deuxième forme d'organisation des pratiques ludo-sportives qui s'articule à une demande, exprimée, solvable, mais qui peut néanmoins prendre des formes très diverses du fait de l'activité, des tarifs, des horaires, des lieux mais aussi de l'existence d'alternatives dans un même territoire. L'organisation peut par ailleurs être libre, autonome, prenant place dans les modes de vie individuels au gré des moments et en s'inscrivant, pourquoi pas, pour partie dans des formes d'auto-organisation plus structurées. Ces différentes modalités d'organisation sociale des pratiques ludo-sportives s'hybrident aujourd'hui du fait, notamment, du rôle important que jouent le numérique dans ces activités. Des partages aux compétitions à distance entre cyclistes ou coureurs à partir d'applications dédiées aux tutoriels et autres coachs virtuels, toute une partie des activités physiques et sportives s'appuie sur le numérique, non seulement au domicile mais aussi dans les espaces publics, les équipements, etc. Au point même, avec le e-sport, de virtualiser en partie les lieux de pratique.

Parmi les évolutions sociales, l'approche genrée tant des pratiques sportives que des espaces urbains<sup>8</sup> fournit une autre grille de lecture possible. Elle permet d'interroger combien et comment l'espace urbain dans son ensemble, mais aussi les lieux le composant ou les temps qui en organisent la fréquentation, sont l'objet d'usages sportifs genrés, à l'instar de nombre de pratiques elles-mêmes. On

notera ici comment la fréquentation des équipements et des espaces publics pose des questions complexes autour de la mixité genrée, allant de l'absence des femmes dans certains lieux sportifs à des revendications diversement justifiées en faveur de la non-mixité de certains espaces ou de certains créneaux. Dans certains cas, l'action publique est directement interpellée par de telles situations. Dans d'autres cas, ce sont les pratiquantes qui s'organisent elles-mêmes pour reprendre place dans la ville à travers des pratiques ludo-sportives en groupe, comme en attestent certaines randonnées nocturnes à vélo par exemple.

### Les pratiques ludo-sportives, le bien-être et la santé

Si l'on peut analyser la pratique d'une activité physique et sportive comme un des révélateurs du culte de la performance<sup>9</sup>, central dans une société d'individus au point de générer des addictions, le recours à des produits dopants ou des conséquences négatives sur la santé, on constate aussi que la pratique sportive peut maintenant être prescrite sur ordonnance. Elle est, dans ce cas, envisagée comme un moyen de lutter contre la sédentarité et ainsi de prévenir plusieurs des maladies contemporaines de civilisation. Entre conseil et injonction, cette conception des activités physiques et sportives, particulièrement affirmée dans les politiques publiques, voisine avec leur inscription, largement vécue par les individus, dans une recherche du bien-être. Ainsi, les relations entre pratiques ludo-sportives et bien-être sont multiples et paradoxales. Elles n'en constituent pas moins des pivots pour la conception, l'aménagement et la gestion d'espaces les intégrant.

Rendre la ville marchable par exemple renvoie bien à ces différentes facettes. On voit en effet combien cette activité fait partie de celles qui sont recommandées pour entretenir sa santé, combien elle peut aussi, dans sa version plus rapide qu'est la course<sup>10</sup>, entraîner des excès. On constate en même temps à quel point elle a été, durant les récentes périodes de confinement, l'une des activités à l'origine de la redécouverte par de nombreuses personnes d'un environnement proche et d'un rythme de vie, parties intégrantes du bien-être<sup>11</sup>. Cela étant, relever le défi de la marchabilité des espaces urbains n'est pas aussi aisé qu'il n'y paraît car il ne suffit pas d'envisager d'aménager seulement quelques lieux pour marcher ; il faut aussi réinscrire au centre du quotidien la mobilité pédestre comme autre chose qu'une contrainte ou qu'une activité physique. Une telle perspective permet de souligner par ailleurs que de tels sujets

7. POCIELLO C. (dir.), *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques*, Vigot, 1981, 377 p.

8. RAIBAUD Y., « Genre, urbanité et pratiques sportives. Une étude des espaces du temps libre à Bordeaux et Genève », *Sciences sociales et sport*, n° 20, 2022/2, p. 15-35.

9. EHRENBERG A., *Le Culte de la performance*, Calmann-Lévy, 1991, 324 p.

10. SEGALEN M., *Les Enfants d'Achille et de Nike. Éloge de la course à pied ordinaire*, Métailié, 2017, 277 p.

11. ESCAFFRE F. (dir.), *L'Habitabilité métropolitaine en question*, Autrement, « Les cahiers POPSU », 2023, 112 p.

ne font pas seulement question dans les villes françaises, mais qu'on les retrouve aujourd'hui à l'échelle du monde entier, tant les problèmes de santé ou la recherche de bien-être qui les sous-tendent s'inscrivent en contrepoint d'un modèle de développement urbain qui a longtemps négligé la marche, même si elle est structurante, sauf pour la piétonnisation des centres commercialisés.

En considérant qu'aujourd'hui les villes s'engagent, certes encore très inégalement, en faveur des mobilités actives, on pourrait imaginer que cette prise en compte de la marche s'améliore à terme. Ce serait aller un peu vite étant donné que la marchabilité n'est pas qu'une question d'infrastructure<sup>12</sup>, même si celle-ci est centrale, mais qu'elle renvoie aussi à des aspects tels que la qualité de l'air ou encore, pour le plus grand nombre, la possibilité de marcher toute l'année. Cela implique par exemple l'existence d'îlots de fraîcheur limitant les effets négatifs des fortes températures estivales et plaide aussi pour une plus ample végétalisation.

### Des pratiques ludo-sportives dans le développement territorial

La généralisation des pratiques ludo-sportives accompagne aussi les recompositions des territoires du point de vue économique. D'abord, parce que ceux-ci sont au travers des collectivités territoriales des investisseurs clés en matière d'équipements et d'espaces sportifs. Au-delà de l'investissement, la question de leur gestion est aussi une composante centrale des dépenses qu'ils nécessitent. Se posent ici des questions quant à l'aménagement des espaces sportifs. Où les localiser alors que les coûts fonciers sont élevés et que la volonté d'une réduction de l'artificialisation des sols s'affirme ? Comment en penser les coûts à long terme, non seulement au regard des matériaux utilisés mais aussi du point de vue des enjeux énergétiques ? Comment s'assurer que les réponses aux questions précédentes ne se traduisent pas par une réduction des possibilités de pratiques ou une augmentation de leur sélectivité sociale ? Cette approche par les coûts gagne certainement à être replacée dans une perspective économique plus large qui analyse en quoi le sport et les pratiques ludo-sportives constituent pour un territoire un vecteur de dynamisme économique, voire plus largement de développement local.

L'événementiel ludo-sportif peut être vecteur d'un tel développement au sens de la création et de l'entretien d'une dynamique économique et sociale qui profite aux territoires sans en surexploiter les ressources. Il s'agira ici, non pas des événements du spectacle sportif mondialisé, mais plutôt de ceux

qui s'inscrivent plus directement dans la continuité des pratiques telles que nous les envisageons. Des territoires ont su ces dernières décennies innover ou reproduire ces formes de développement en organisant des événements liés à des ressources locales telles que celles offertes par la montagne, non seulement comme milieu mais à partir de son identité<sup>13</sup>. D'autres l'ont fait en s'appuyant sur des univers de pratique et des filières économiques locales ou régionales. D'autres encore l'ont tenté mais n'y sont pas parvenus. Ce qu'il convient de noter, c'est bien que la relation entre sport et territoires s'est enrichie selon des degrés et à partir d'événements de nature diverse d'une modalité presque incontournable aujourd'hui dans les démarches de développement territorial. Modalité qui interroge, au-delà de l'événement lui-même, son avant et son après, son inscription dans le temps long, sa soutenabilité...

### Les interactions environnementales des pratiques ludo-sportives

Cette soutenabilité a directement à voir avec les impacts environnementaux des pratiques ludo-sportives. Celles-ci ne sont en effet peut-être pas massives au même titre qu'un grand événement sportif, mais n'ont pas pour autant des conséquences environnementales négligeables. Même si le sujet a déjà été indirectement abordé à propos des interactions entre pratiques ludo-sportives et territoires urbains, il convient de bien mesurer combien il est de plus en plus marqué par les évolutions générées par le réchauffement climatique, les transformations des milieux et les transitions que cela appelle. L'intensification des fréquentations de sites d'activités de nature par exemple, notamment à proximité des villes ou dans le périurbain, peut ainsi générer, outre des conflits avec les propriétaires et les autres usagers des terrains concernés, de sérieuses altérations des milieux naturels. Elle peut aussi nécessiter des aménagements et des infrastructures peu cohérents avec l'actuel objectif de limitation de l'artificialisation ou à repenser dans cette perspective. Parfois, ce sont les évolutions environnementales qui interfèrent dans les pratiques ludo-sportives. La raréfaction voire la disparition de l'enneigement l'atteste, comme les préoccupations actuelles liées au manque d'eau pour les activités de rivière par exemple. On mesure ici qu'il n'y va pas que des pratiques ludo-sportives, mais qu'il s'agit également de l'avenir socio-économique de vastes pans de territoires dans lesquels on constate déjà des réactions sous la forme de tentatives d'adaptation à ces nouvelles conditions climatiques. ■

12. MONNET J., « Marcher en ville : technique, technologie et infrastructure (s)low tech ?, *Urbanités*, n° 12, 2019.

13. BESSY O., « Innovations événementielles et structuration des destinations touristiques. Pour une hybridation des approches : l'exemple de l'UTMB », *Mondes du tourisme*, 2016.





ENTRETIEN AVEC...

## Édith Maruéjols

Edith Maruéjols est docteure en géographie, spécialiste du genre et fondatrice de L'Atelier Recherche Observatoire Égalité (LARObE), bureau d'études spécialisé dans l'aménagement égalitaire des espaces et la lutte contre les stéréotypes de genre.

*Entretien réalisé par Claire Gellereau et Morgane Perset.*

**Alors que la place des femmes dans l'espace public fait l'objet d'un intérêt de plus en plus accru, leur accès aux espaces sportifs peut être complexe. Depuis l'enfance, cela conditionne leurs pratiques physiques et sportives. La géographe Édith Maruéjols accompagne collectivités locales et établissements scolaires dans la conception d'espaces publics et scolaires favorisant une mixité accrue, porteuse d'égalité. Les enjeux de mixité filles-garçons/ femmes-hommes sont centraux pour concevoir des espaces dédiés aux pratiques physiques et sportives plus inclusifs.**





**Dans vos différents travaux, vous montrez que les garçons investissent massivement les espaces publics sportifs dans lesquels on ne compte pas beaucoup de filles pratiquantes. Pouvez-vous nous indiquer comment vous en êtes arrivée à ce constat et ce qui l'explique ?**

Mes observations s'appuient sur un travail d'immersion dans les cours d'écoles et les espaces publics. Elles m'ont permis de montrer que, dans ces lieux, les garçons font corps : ils sont souvent en groupe, au centre de ces espaces, et ils y pratiquent « leurs » jeux. Cela s'explique par un processus de sur-légitimation des garçons. Ces espaces sont conçus pour les garçons. L'aménagement des cours de récréation ou des city stades, avec au centre un terrain de foot ou de basket, légitime la présence des garçons sur ces espaces où l'on pratique des « sports de garçons ». Ainsi, ils apprennent à y prendre leur place et à mettre en scène leurs performances physiques, tandis que les filles, mais aussi ceux qui ne sont pas considérés comme de « vrais garçons » ou encore celles et ceux en situation de handicap ou autres, sont exclus de ces espaces. Et lorsque des filles demandent à participer, ou que l'on libère la place pour les faire jouer, elles ont un sentiment de honte car elles n'ont

pas appris la technique et qu'on disqualifie leurs compétences. Or, cela s'apprend de courir, d'être au centre, d'être visible. Elles incorporent la norme que ces espaces ne leurs sont pas dédiés, qu'elles n'y ont pas leur place, et donc elles ne les investissent pas. Cela interroge. Peut-on exclure des gens de l'espace public ou de récréation, en préjugant qu'ils ne savent pas jouer ou qu'ils n'en n'ont pas les capacités ?

**Les observations que vous faites sur la place des filles dans les espaces publics sportifs peuvent-elles se généraliser à l'ensemble des femmes, quel que soit leur âge ?**

Bien entendu, il faut considérer l'impact durable qu'a la séparation des corps physiques dès l'école. Comme expliqué juste avant, par leur socialisation les filles investissent peu les sports extérieurs et collectifs, elles n'apprennent pas à s'imposer en groupe dans l'espace public et à y mettre en scène leur pratique sportive. Elles sont toujours en mouvement, jamais immobiles et très souvent en petits groupes de deux ou trois. À cela s'ajoute la non-mixité de certains sports fédérés où, à partir d'un certain âge, les filles et les garçons sont séparés. Dès lors qu'il n'y a pas suffisamment

de filles, il n'y aura pas forcément de filière féminine. Elles ont donc moins de choix en termes d'activités sportives auxquelles elles peuvent s'inscrire. Or, tout cela, elles vont continuer à le porter au cours de leur vie. Il y a d'ailleurs un discours construit sur la réussite scolaire des filles et, à l'inverse, une survalorisation des performances sportives des garçons avec de fait une opposition intérieur/extérieur. Ainsi, si les femmes sont nombreuses à faire du sport, elles vont surtout se tourner vers des pratiques individuelles et d'intérieur comme le yoga ou la danse, identifiées comme féminines et qui ne sont pas toujours considérées comme du sport. Il n'y aura pas forcément d'espace ou d'aménagement dédié à ces pratiques. Elles ne récupéreront pas leur place dans les équipements car ils ne sont pas adaptés. L'exemple typique est celui des aménagements de fitness en extérieur. On voit qu'il n'y a pas beaucoup de femmes qui investissent ces espaces parce que c'est difficile pour elles de se mettre en scène individuellement, de s'arrêter et de faire du sport. Idem pour les city stades qui sont des espaces fermés. Ce ne sont pas des équipements neutres. C'est en définitive la même mise en scène que dans les cours d'école : les garçons y font du foot et les filles les regardent. Les tentatives de mixité et d'inclusion des filles dans ces espaces ne tiennent pas. Plus c'est fermé, plus on empêche d'entrer et plus cela favorise la performance. Dans les city stades ou les équipements de fitness en extérieur, il y a finalement une prescription des usages et des publics qui s'instaure. Pourtant, les femmes sont plus sujettes aux problèmes cardiovasculaires, à l'obésité, etc. Elles devraient donc être des cibles importantes des politiques publiques en matière de sport et d'activité physique, notamment en termes d'accès à des aménagements.



**Si certains espaces et aménagements sont pensés pour les garçons, ne faudrait-il pas penser des aménagements sportifs pour les filles ?**

Ce sont des aménagements égaux qu'il faut concevoir, plus que des espaces pour les filles et d'autres pour les garçons. Partager un sport entre filles et garçons, c'est très important. Cela implique aussi d'apprendre à se faire confiance, à s'appuyer sur l'autre, à accepter de perdre, à régler des conflits. C'est aussi parce que j'interagis

c'est-à-dire que je ne quitte pas le terrain tant que l'on n'a pas expérimenté le changement. Donc on change l'espace avec ce que l'on a sous la main, du tracé au sol par exemple. Dans les écoles, je commence par exemple en demandant aux enfants quels sont les endroits où l'on trouve le plus de filles et ceux où l'on trouve le plus de garçons. Immanquablement, on me répond le terrain de foot pour les garçons et les toilettes pour les filles. Le travail se fait en dialoguant de manière continue avec les équipes techniques, les



avec d'autres corps, en jouant et en transpirant ensemble, que j'apprends les limites. Ce ne sont donc pas que les valeurs sportives qui sont portées par la pratique. Il faut donc des espaces qui permettent la mixité. Il faut que ces aménagements sportifs soient inclusifs et qu'ils puissent accueillir tous types de personnes, valides ou non, grandes ou petites, fortes ou pas. Cela demande de conditionner la commande publique.

**Comment travaillez-vous avec les collectivités sur ce sujet des inégalités ?**

Mon travail s'appuie sur des immersions, de l'observation des expériences vécues qui me permettent de poser un diagnostic. Je fais par ailleurs une démonstration par la preuve,

usagers, lors des expérimentations in situ. Pendant une semaine, les adultes et les enfants vont vivre cet espace changé. Cette étape va nous permettre de tirer de nouveau des enseignements, de retester. C'est une démarche itérative, par essais, erreurs, retours et apprentissages. L'expérimentation, c'est le droit à l'échec, mais c'est aussi une grande levée de freins. Et ensuite, nous avons des grands principes d'aménagements égaux, par exemple la non-prescription des usages par des marquages au sol qui figent les pratiques, ou la perméabilité des espaces, ce qui est à l'opposé du city stade. Enfin, nous évaluons les équipements neufs, pour veiller à ce qu'ils soient inclusifs. Il s'agit donc aussi de conditionner la commande publique pour construire des équipements égaux.

**Comment alors imaginer des espaces publics sportifs inclusifs ?**

Afin de favoriser une mixité d'usagers, il faut favoriser des équipements qui ne sont pas prescriptifs, mais plutôt de type design actif, avec des tracés au sol, des installations provisoires, des espaces qui peuvent être utilisés pour jouer, mais aussi pour s'asseoir. Il faut également prendre en compte les temporalités, permettre des usages différents à différentes heures, prendre en compte les saisons. Par exemple, en hiver, quand il fait nuit dès 18 h, une partie des usagers n'utilisera pas ces espaces. C'est aussi prendre en compte la question de l'articulation des temps sociaux lorsque l'on évoque les pratiques sportives des femmes, c'est-à-dire la conciliation

**La coveillance et l'inclusivité sont les ressorts d'aménagements et d'équipements sportifs porteurs d'égalité**

entre vie professionnelle, familiale et sociale. Je pense par ailleurs qu'il serait intéressant de mobiliser des catégories plus pertinentes que les catégories femmes/hommes. Dans un certain nombre d'espaces, comme les piscines par exemple, les catégories les plus pertinentes des personnes qui s'y rendent ce sont les familles ou les personnes seules. Si l'on souhaite par exemple voir des personnes d'âges différents fréquenter des espaces sportifs, il faut aussi y implanter des toilettes pour que les familles avec enfants, les personnes âgées puissent s'y rendre. Enfin, les équipements ne font pas tout, les espaces ont également besoin d'être animés. Il faut s'assurer que ces espaces soient coveillants, qu'ils nous permettent de veiller les uns sur les autres. La coveillance et l'inclusivité sont donc les ressorts d'aménagements et d'équipements sportifs porteurs d'égalité. ■





# Quand le rugby éducatif fabrique la ville par le bas

Jean-Charles BASSON

L'association socio-sportive **Rebonds!**  
et la socialisation à la citoyenneté  
de la jeunesse populaire toulousaine

**Fabriquer la ville par le bas c'est forger les fondations citoyennes et civiles d'une cité ouverte à toutes et tous. Nous soutenons ici que l'association socio-sportive *Rebonds!* y prend sa part auprès de la jeunesse populaire toulousaine à l'épanouissement de laquelle elle travaille via le rugby éducatif dont elle use, en tant que levier de promotion sociale, dans tous les domaines de la vie quotidienne. Nous proposons d'illustrer notre analyse sociologique par le recours au jeu métaphorique que le rugby pratique avec délectation. « *Flexion, liez, jeu !* »**

### **Un développement social et territorial continu : « *On est chez nous !* »**

Près de vingt ans après sa création à Toulouse en 2004, *Rebonds!* atteste un développement continu de ses programmes, de ses territoires d'intervention et du nombre de jeunes concernés (Basson, 2014). Dotée d'un budget de 1,9 million d'euros, elle comprend, aujourd'hui, 56 salariés et s'adresse, à parts égales, à des filles et des garçons, ainsi qu'à des jeunes femmes et hommes, âgés de 6 à 29 ans, présentant « des fragilités et des vulnérabilités éducatives et sociales » dues à des situations scolaires et familiales difficiles, des troubles du comportement, un suivi judiciaire ou une déficience mentale. Ainsi, en 2022, 11 500 jeunes sont initiés au rugby lors de *cycles éducatifs* de six semaines organisés au sein des établissements scolaires des quartiers populaires composant la géographie prioritaire de la politique de la ville et dans les établissements éducatifs spécialisés, à l'issue desquels certains d'entre eux rejoignent un des 56 clubs fédéraux partenaires de l'association.

De même, via l'association, ils participent à de nombreuses « compétitions éducatives de loisirs », locales et nationales, valorisant le « *fair-play* » et la coopération entre joueurs, parmi lesquelles figurent le *Tournoi des écoles*, le *Tournoi au féminin* (réservé aux filles des classes élémentaires), le *Tournoi des collèges*, la *Rencontre régionale inter-DITEP* (dispositif institut thérapeutique éducatif et pédagogique) et le *Challenge national inter-DITEP*. De surcroît, une sensibilisation à la mixité sociale et de genre « vise à favoriser l'insertion des jeunes filles de quartiers sensibles par l'intégration dans un club de rugby » ; une initiation à l'arbitrage « permet de travailler sur le rapport à la règle, la connaissance et la complexité du règlement et la représentation des arbitres dans le sport collectif » ; enfin, le rugby est utilisé « comme outil de bien-être, de santé et de mixité à destination des handicapés mentaux ».

Par ailleurs, ce volet d'activités consacré « à l'éducation et à l'insertion sociale » est doublé d'un *pôle insertion professionnelle* au sein duquel sont proposées des formations au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, au certificat de qualification professionnelle permettant d'exercer la fonction d'animateur de loisirs multisports et à la prévention aux premiers secours. De même, une formation préparatoire à l'emploi « propose un programme intensif combinant projets personnel, professionnel et formation technique », alors que le programme *Démarque-toi* oriente des « bénéficiaires qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni à l'école et non identifiés par les services publics de l'emploi vers des partenaires de l'insertion professionnelle », et que, dans la même logique, le parcours *Accompagnement social sport emploi* « mêle actions collectives et individuelles visant à coconstruire, avec chaque bénéficiaire, un projet personnalisé d'accès à l'emploi ou à la formation ».

Enfin, forte de nombreux partenariats de portées locale, nationale et européenne, l'association se duplique à l'échelle régionale et possède, à ce jour, des antennes dans la métropole toulousaine, en Ariège, dans le Comminges, le Gers, l'Hérault, le Gard, le Tarn, le Tarn-et-Garonne et les Hautes-Pyrénées. Valorisée par divers labels, agréments et prix, elle est parvenue à traverser la récente crise sanitaire en élargissant le processus socialisateur qui structure ses activités aux questions de précarité et d'inégalités sociales de santé (Basson, Sallé, 2023). Du même coup, elle a renforcé sa reconnaissance et sa légitimité auprès des institutions publiques en assurant certaines des missions de l'État social défaillant (Basson Bibet, 2022).



## Un « *cadrage-débordement* » d'école

Orientant prioritairement ses interventions en direction des établissements scolaires situés au cœur des territoires ciblés par la politique de la ville, l'association s'adosse résolument à cette institution de la vie civique que demeure l'école. Foyers privilégiés de recrutement des jeunes dont elle se propose d'encadrer l'éducation et de favoriser le développement personnel sur une longue période, les écoles des quartiers populaires toulousains permettent « de repérer les élèves qui ont le plus besoin d'un accompagnement [...], c'est-à-dire les élèves, à la fois, les plus motivés par la pratique et les plus en difficultés, que ce soit au niveau comportemental, scolaire, familial ou sanitaire » (Sire, Bouche, Diarra, 2010).

Se focalisant sur l'école dont elle reprend à son compte les codes, les normes, les valeurs et les pratiques, *Rebonds!* procède alors à un « *cadrage-débordement* » du rugby tel qu'il se donne à voir aujourd'hui. L'opération consiste à « *fixer* » le patrimoine réel et symbolique d'une discipline sportive historiquement et socialement construite en « une manière d'être au monde » (Darbon, 1999), en la ramenant à sa forme scolaire originelle. L'association s'inscrit ainsi en droite ligne de l'histoire d'un jeu qui, avant d'être une discipline sportive, est une discipline scolaire et une pratique de cour de récréation. Tout se passe comme si *Rebonds!* opérât, du même coup, un retour aux sources scolaires du jeu de rugby, celui-ci ayant initialement été codifié selon les « *lois* » qui régissent l'organisation pédagogique des collèges anglais du XIX<sup>e</sup> siècle au sein desquels prévalent l'esprit de discipline et le respect de l'autorité, les principes de régularité et de modération, les conventions du « *fair-play* » et les règles de justice issues du code moral de l'école.

## Un rugby ouvert à l'altérité : « *jouer grand côté* »

La sociologie du système toulousain d'action publique atteste la place centrale qu'occupe le rugby. Dépassant les considérations sportives pour gagner l'ensemble des régulations sociales, économiques et politiques, « *sa grande famille* » vante l'antériorité de l'ancrage en son terroir et se donne à voir comme un facteur structurel essentiel à sa stabilité, au risque de sa fermeture confinant à l'entre-soi et à l'immobilisme. Or, le ressort de l'insertion des jeunes suivis par l'association réside dans sa faculté à leur permettre de bénéficier des ressources, aides et services matériels et symboliques propres au capital social dont le rugby est dépositaire. *Rebonds!* se demande

alors comment cette pratique hautement intégrative pour qui est invité à y prendre part est susceptible d'ouvrir ses réseaux de sociabilité communautaire et, par la même occasion, de se refonder au double contact des sphères associative et scolaire.

Forme originale de gouvernement de la jeunesse populaire opérant par le rugby et ses à-côtés, l'association n'ignore toutefois pas que la socialisation citoyenne dont elle prétend faire bénéficier les jeunes suivis par ses soins opère sous conditions. La première consiste à considérer que, « si le rugby autorise un travail éducatif sur le groupe, il le doit en partie aux spécificités inhérentes à sa pratique, mais également aux modalités construites pour son apprentissage » (Diarra, Sire, 2015). C'est ainsi que l'exercice du rugby ne fait pas figure de prétexte, étant entendu que ses vertus pédagogiques fondées sur le soutien, l'abnégation, la coopération, l'enga-





gement raisonné du corps ou encore la posture et la correction sont attestées. *Rebonds!* n'en renvoie pas moins au second plan les questions de dispositions physiques à la pratique et de stratégies propres au jeu lui-même, au profit d'un renforcement résolu de la valence inclusive que le rugby peut également recéler pour les « publics » les plus socialement affectés. L'association vise ainsi essentiellement la prise en charge de jeunes qui, par un processus d'étiquetage, se voient affublés d'une accumulation de stigmates : échecs scolaires, paupérisation sociale, précarité économique, relégation urbaine, pratiques déviantes, voire expériences de l'assignation racialisée et de genre.

La deuxième condition réside dans la capacité à tirer profit de la revendication régulièrement proclamée de la contribution effective du rugby à l'édification et à la sublimation de « valeurs » universellement

Les vertus pédagogiques du rugby, fondées sur le soutien, l'abnégation, la coopération, l'engagement ou encore la posture et la correction, sont attestées



édifiantes : désintéressement fondamental, sens du sacrifice, solidarité essentielle, communion chevaleresque... Au-delà de sa dimension mythologique, une telle rhétorique atteste que « *le monde du rugby* » génère des codes singuliers et développe de forts particularismes propres à un environnement fermé auquel on accède par filiation et qui procède par rites d'intégration. Le tout étant de s'y frayer une place, forte de ses multiples accointances avec le milieu, *Rebonds!* s'emploie à en forcer la porte au profit de jeunes pour lesquels le rugby n'a pas été donné initialement et dont les dispositions premières les en distinguent singulièrement. Convaincue que la vocation redistributive de ce sport « *au cœur gros comme ça* » est soumise à la nécessité impérieuse de s'ouvrir au monde et de « *jouer grand côté* », l'association s'écarte des classes moyennes et moyennes supérieures (à fort capital scolaire et culturel, habitant le centre-ville) historiquement pourvoyeuses de rugby-men toulousains, et ouvre la pratique aux garçons et filles d'origine populaire résidant aux marges de la ville. Plus, œuvrant pour que les jeunes rejoignent un club délibérément choisi à l'extérieur de leur quartier d'habitation, *Rebonds!* fait le pari qu'ils en viendront, avec le temps, à cultiver un rapport distancié à leur territoire de vie et à leur groupe de pairs.

## Un suivi coordonné : « évoluer à la charnière »

Dès ses origines, l'association s'est dotée d'un « outil » propre : le *dispositif du suivi* qui lui permet de coordonner l'ensemble des acteurs qui, à un titre ou un autre (même modeste), constituent l'environnement de chaque jeune et contribuent, pour leur part respective, à son éducation et à son insertion sociale et, plus tard, professionnelle. S'instituant comme l'interface nécessaire et obligée entre l'ensemble de ses partenaires (qui, le plus fréquemment, s'ignorent), l'association occupe, de fait, une position stratégique pour « orienter le jeu » socialisateur des 240 jeunes qui en bénéficient en 2022. « *Évoluant à la charnière* » des principales institutions éducatives que sont la famille, l'école et les clubs sportifs, elle s'imisce en leur sein pour y faire valoir et, à terme, prévaloir des opportunités socialisatrices jusque-là étrangères au contexte social de la jeunesse populaire qu'elle entend édifier.

C'est ainsi que, s'appuyant sur l'école sans être un acteur scolaire, l'association dirige les jeunes qu'elle accompagne vers les clubs de rugby parmi lesquels elle ne compte pas. L'ambivalence de sa posture l'autorise à s'adosser à deux institutions légitimantes, jusqu'à s'en revendiquer au besoin, tout en gardant la marge de manœuvre relative à son extériorité. *Rebonds!* peut, en effet, « jouer l'entre-deux » de l'école et du club en reprenant à son compte les codes moraux de la « société scolaire » pour mieux les confronter à la pratique du rugby fédéral. Par un jeu complexe d'emprunts réciproques à ces deux mondes sociaux particulièrement codés, l'association parvient, par son truchement, à faire reconnaître la faculté du rugby à encadrer la jeunesse turbulente et à prodiguer une morale compatible, voire conforme, à celle de l'école.

## L'articulation des dispositions et des contextes : « prendre les intervalles »

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes rugbywomen et rugbymen d'origine populaire accompagnés par *Rebonds!* suppose alors d'articuler leurs dispositions premières à la variété des contextes et des espaces qui, progressivement, s'ouvrent à elles et eux, et se coordonnent dans le cadre du suivi associatif : la famille (la structure monoparentale étant dominante), le groupe de pairs, le quartier, l'école, le club, le monde du travail et des loisirs... Ces nouvelles expériences de socialisation sont, en effet, susceptibles de favoriser l'émergence d'une pluralité de normes éducatives (potentiellement congruentes, concurrentes ou contradictoires) à même de faire varier leurs comportements et manières d'être, de dire et de faire (Basson, 2018).

Dans les « intervalles » offerts par la combinaison de ces différents milieux sociaux et instances de socialisation se développe la propension des jeunes suivis par l'association à user de leur répertoire de dispositions et des modes d'actualisation et d'inhibition de ces dernières pour appréhender la diversité des mondes sociaux, et apprendre à s'ajuster à chacun d'entre eux, au gré des espaces fréquentés. Sommés d'agencer leurs lignes de conduite aux différents environnements investis, ils parviennent à se les approprier et à négocier leur participation à chacun d'entre eux au prix de l'acquisition d'une forme d'intelligence dispositionnelle. Laquelle constitue une compétence sociale essentielle qui leur permet d'attester la pluralité de leurs modalités d'appartenance à la communauté civique, entendue au sens large.

Concevant l'éducation comme une socialisation méthodique de la jeunesse populaire, l'association toulousaine *Rebonds!* œuvre à la fabrication d'une citoyenneté du quotidien qui, au-delà des grands principes, s'apparente à une conduite de vie qu'il s'agit d'incorporer via la pratique du rugby et l'acculturation à son environnement. Elle dessine ainsi les vastes contours de la régulation sociale inspirée de ce rapport au monde et en vient, à la veille de son vingtième anniversaire, à poser les bases d'une nouvelle catégorie d'action publique qui en découle et qu'elle entend labelliser : le « socio-sport ». ■

### Bibliographie

BASSON J.-C., « L'édification des Gafets. Le rugby, l'école et le gouvernement de la jeunesse populaire », rapport pour le compte du conseil régional de Midi-Pyrénées, laboratoire SOL, université Toulouse-III-Paul-Sabatier, 2014.

BASSON J.-C., « La fabrique des "bons petits gars". Rugby éducatif et socialisation à la citoyenneté de la jeunesse populaire toulousaine », *Lien social et Politiques*, n° 80, 2018, p. 210-236.

BASSON J.-C., SALLÉ L., « The impact of the Covid-19 pandemic on sports-based youth development: the case of the rugby association *Rebonds!* », *Contemporary Social Science*, vol.18, n° 1, 2023, p. 76-89.

BASSON BIBET V., *Économie sociale et solidaire et financements publics. La question de la dépendance aux financements publics. Le cas de l'association socio-sportive *Rebonds!* de Toulouse*, mémoire de master 1 La Nouvelle Économie Sociale (NES), université Toulouse-II-Jean-Jaurès, 2022.

DARBON S. (dir.), *Rugby d'ici. Une manière d'être au monde*, éditions Autrement, 1999.

DIARRA S., SIRE J., « *Rebonds!* Le rugby, activité éducative », *Empan*, n° 99, 2015, p. 89-90.

SIRE J., BOUCHE S., DIARRA S., « *Rebonds!* Vers l'insertion », *Empan*, n°79, 2010, p. 40-46.



# Les mille et une pratiques du city stade

Céline LOUDIER-MALGOUYRES



**Le city stade a ceci de singulier qu'il fait partie des objets de la ville qui font débattre.**

**On le pratique, on l'aménage, on le critique ou on le déteste, c'est selon. Ce qui est sûr, c'est qu'il existe et se développe encore, et en observant les mille et une pratiques qui s'y déroulent on comprend qu'il s'y joue un rapport à la ville et aux relations sociales complexe.**

**Finalement, loin d'être un objet standardisé des catalogues d'équipements, le city stade est sans doute un véritable objet de projet, urbain et social.**

## **Objet multiple**

Le city stade fait en effet partie des équipements sportifs et récréatifs, de loisirs, de plein air, libres d'usages, gratuits et ouverts à tous, à côté aujourd'hui des parcours de santé, des plateformes de fitness ou de musculation, de street workout, des aires de skate. Il est urbain mais pas seulement : on le rencontre tout autant dans les quartiers des villes, les communes périurbaines, rurales, ou encore dans les espaces de loisirs, les parcs urbains, mais aussi dans les campings et les villages de vacances.

De formats tout aussi divers, il peut être une surface dure brute, entourée de barrières basses, ou encore une sorte d'immense cage à l'intérieur de laquelle se déploie, par le jeu des marquages au sol et des installations périphériques, de quoi jouer au basket, au foot, au handball, et même au tennis. Il est posé en bord d'avenue, au cœur d'un parc, au pied des immeubles, seul ou partie d'un ensemble, au milieu de tables de ping-pong, d'une piste de course ou d'autres installations.



Le city stade est donc un objet multiple, et les pratiques sportives qui s'y déroulent le sont tout autant. C'est en constatant cette variété qu'il semble intéressant de dire à quel point il doit devenir un objet de projet, plutôt qu'un simple équipement, une figure de catalogue d'équipements adressé aux mairies. Plus encore, on se rend compte qu'il implique un jeu social qui nous en dit long sur la ville d'aujourd'hui, le rapport à l'espace public et aux sociabilités dans la ville. Raison de plus pour en maîtriser le projet.

### Revue de situations

Un groupe de jeunes adolescents se retrouve une après-midi de week-end pour jouer ensemble : des amis de collège, avec parmi eux des licenciés en handball, en basket ou en waterpolo, qui ont en commun le plaisir du ballon. Ils décident d'aller au « city de Struxiano », mais en arrivant, après 30 minutes de marche à travers les quartiers résidentiels, le terrain est occupé par un groupe de « grands », « hyper balaises », en pleine partie de street basket. Ils attendent, puis finalement renoncent. Ils n'ont plus le courage d'aller « sous le pont », à l'autre city stade qu'ils connaissent. Ils décident dorénavant d'aller jouer le matin, avant 10 h. À cette heure-là, les « grands » dorment paraît-il. Partage du temps.

Au cœur de Bagatelle, quartier populaire, mercredi après-midi, d'autres « grands » jouent au foot dans le city stade. Un groupe de filles accoudées aux barrières les regardent et les charrient. Ce sont des connaissances du quartier, du lycée, du collège. Ils plaisantent ensemble, se séduisent aussi. Les filles rient et les garçons font les pitres. Les filles commentent, les garçons rient. Après, ils iront s'asseoir ensemble sur des bancs jusqu'à l'heure de rentrer à la maison. Ils auront en effet quitté le terrain, parce qu'une bande d'une douzaine de « petits », les 8-10 ans, sont arrivés le ballon sous le bras, farouchement déterminés à jouer au foot. Après quelques ajustements verbaux, les grands cèdent le terrain. Partage de l'espace.

En face de l'école, à côté du complexe sportif composé de stades et de vestiaires réservés aux clubs, le city stade de Castelmaurou, commune périurbaine à la lisière de la métropole toulousaine, attire avec son

terrain et ses tables de ping-pong, sa rampe de skate et ses bancs, des jeunes de la commune qui viennent à pied ; mais aussi des jeunes des communes alentours, venus soit en voiture accompagnés par leurs parents pour l'après-midi (comme on déposerait son enfant au cours de tennis), soit en vélo parce que leurs parents leur font confiance sur ces routes départementales sans piste cyclable : une grosse vingtaine d'enfants âgés de 7 à 16-17 ans qui se connaissent par habitude. Quelques filles se retrouvent là pour le sport mais plus encore pour passer le temps, en jouant au ballon, au tennis, au ping-pong, mais aussi à chat autour du terrain. Partage d'âges. De pratiques.

À Berlin, au Mauerpark, célèbre pour ses animations auto-organisées par les habitants (en particulier un fameux karaoké géant qui attire tous les week-ends quelques centaines de spectateurs dans l'amphithéâtre de plein air), se jouent aussi l'après-midi des parties enragées de street basket. Sans clôture, le terrain est totalement ouvert, simplement bordé à distance par un muret sur lequel sont assis quelques dizaines de spectateurs qui assistent pour le plaisir à ce jeu corps à corps du basket de rue. Partage d'émotions.

### Jeu social dans la ville

Ces différentes scènes d'usages, rapportées d'enquêtes de terrain réalisées dans le cadre d'études ou de projets urbains, nous montrent que les pratiques sportives qui se déroulent sur un city stade nous parlent aussi de la manière dont les relations sociales se jouent dans la ville. On relèvera modestement, à titre d'interrogations, trois dimensions qui nous amènent sur le sujet de l'espace public.

Des pratiques libres. Le city stade, c'est d'abord l'attrait d'une pratique sportive à plusieurs, le plaisir du jeu collectif sur un espace libre d'accès, gratuit, en dehors des cadres associatifs ou des clubs. C'est l'initiative, plus ou moins préparée ou anticipée, d'un groupe d'amis, de connaissances ou de « coprésents » (ceux qui viennent pour être cooptés par le jeu), qui est à l'origine du jeu sportif. Dans une ville et une société où tout est bien souvent réglementé, l'intérêt d'un lieu qu'on peut fréquenter sans réserver, sans payer, libre d'usages, est précieux, et il plaît.

Le city stade est un espace de négociation, on discute sa place, la place de son groupe avec celle d'un autre groupe, on discute les règles qu'on va se donner pour jouer



Mauerpark, Berlin,  
le city stade comme spectacle

Des pratiques visibles. Alors que le sport semblait attaché à des aires dédiées, souvent en retrait des centralités urbaines ou des lieux de passage, on voit le succès des diverses plateformes qui s'installent au cœur des flux, en façade urbaine. Là, l'exposition des corps, transpirants et dans le mouvement, ne semble plus gêner les rapports sociaux, loin des codes de civilité qui semblaient régir les espaces publics. C'est là le sport spectacle, mais plus encore le jeu du binôme spectacle-spectateur, quand le passant prend plaisir à être usager de l'espace public en devenant spectateur d'un spectacle offert par d'autres usagers. Concomitamment, on observe que le sport est une pratique qui se combine très bien aux autres usages des espaces publics urbains : commerce, mobilités, distractions... C'est la mixité des usages, facteur clé d'un espace public vivant.

Des pratiques négociées. En même temps que la pratique sportive, ce qui se joue socialement c'est le rapport des pratiquants entre eux. Le city stade est un espace de négociation. On discute sa place, la place de son groupe avec celle d'un autre groupe, on discute les règles qu'on va se donner pour jouer. C'est une scène de négociation mais c'est aussi une scène de conflit dont l'issue n'est pas donnée au départ. Il faut voir ces bandes de 8-10 ans arriver avec leur ballon sous le bras, le sourire jusqu'aux oreilles dans la perspective de la

Les pratiques sportives qui se déroulent sur un city stade nous parlent aussi de la manière dont les relations sociales se jouent dans la ville



partie à venir, puis la colère de dépit sur les visages quand ils n'arrivent pas à s'accaparer le terrain ! C'est là que le « city » est critiqué, parce qu'il donne souvent la prime aux plus âgés, plus forts, plus masculins. Si l'on considère que s'y jouent les rapports sociaux de l'espace public, de l'individu avec le groupe et avec la société, on se rend compte que le city stade n'est qu'une figure de ces lieux ou de ces scènes où se jouent les rapports sociaux. On peut alors en effet y voir des logiques et des mécaniques de domination, d'exclusion. Mais plus encore, si l'on considère le city stade comme une

figure de l'espace public, donc un lieu ou une scène de rapports sociaux, de rapports entre individus réunis par la fréquentation d'un même lieu autour d'une pratique, les ajustements, les négociations et le conflit potentiel sont au cœur de la situation. On peut ainsi penser que tant que la parole (et non les mains !) réussit à régler les scènes d'usages, alors on est dans le processus de socialisation urbaine. C'est sa place dans le monde relationnel, de ses échanges et de ses lois, qu'on joue quand on pratique le city stade. La question se pose de savoir s'il faut être accompagné ou non.

Le city stade n'est pas un objet facile socialement. Même s'il est star des catalogues d'équipements adressés aux mairies, et qu'on pourrait le penser standardisé, le « city » est en fait un objet multiple, complexe. En observant ses différentes situations de pratiques, il semble intéressant de le penser non pas comme un simple équipement à poser ou aménager, mais bien comme un objet ou un outil de projet. Il peut jouer un rôle de support pour différentes politiques urbaines, en faveur de la jeunesse, de la santé publique, de l'insertion sociale ; on le voit dans certains cas où différentes actions sociales y sont programmées. Il peut répondre à un enjeu de centralité urbaine, d'attractivité, d'animation ; on le voit quand il est positionné au cœur d'un quartier pour jouer le rôle de moteur à la reconquête d'un espace public. Il est une figure de l'espace public, il est sans doute lui-même un espace public, et, comme tout espace public, il est intéressant de le penser à partir de ses pratiques sociales, et de manière transversale pour ses qualités urbaines comme sociales. ■

Dans une ville et une société où tout est bien souvent réglementé, l'intérêt d'un lieu qu'on peut fréquenter sans réserver, sans payer, libre d'usages, est précieux, et il plaît





ENTRETIEN AVEC...

## Aurélie Corbineau

Urbaniste, spécialisée dans l'accompagnement des processus participatifs et le dialogue territorial

Propos recueillis par Geneviève Bretagne et Morgane Perset.

**Promouvoir les activités sportives et physiques au sein des territoires périurbains et ruraux n'est pas chose aisée. Entre développer les pratiques associatives par des logiques d'équipements et repenser l'aménagement des espaces publics pour favoriser des activités physiques libres, le choix apparaît encore binaire. Confrontée à cette difficulté dans une vie précédente d'élue municipale, Aurélie Corbineau partage ses expériences en faveur de politiques sportives et physiques locales à l'écoute des habitants.**

### Activités sportives versus activités physiques : comment répondre aux attentes et aux pratiques des habitants ?

34 millions de Français pratiquent une activité physique et sportive, mais seulement 16 millions sont licenciés<sup>1</sup>. Donc une grande majorité des Français pratiquent une activité physique hors des clubs sportifs. Ces chiffres, que j'ai découverts pendant mon mandat de maire (2014-2020) d'une commune de 5 000 habitants, m'ont fortement questionnée. En tant qu'élue, on pense en général au développement des activités physiques et sportives à travers les infrastructures de type gymnase, terrains sportifs (foot, rugby) ou avec la mise en place de pass' sportifs pour adhérer à une association. Mais, d'après ces chiffres, cela ne répond pas à la moitié des pratiques physiques de nos concitoyens.

L'un des projets de notre mandat a été, comme beaucoup de communes, la mise en place d'un city stade. Chaque commune depuis une dizaine d'années se « doit »

*d'avoir un city stade pour ses jeunes. La demande, notamment des garçons, est très forte. Il semble cependant primordial de réfléchir à son emplacement en termes d'usages, d'attractivité, d'intégration avec d'autres activités, de publics, mais aussi d'intégration paysagère. Trop d'équipements de ce type sont aujourd'hui posés sur l'espace public sans cette réflexion globale. Dans notre cas, au-delà de ce city*

*stade, nous avons pour projet de créer la première aire de jeux de la commune, mais aussi de recréer du lien avec la Garonne. Après plusieurs mois de réflexion sur l'emplacement, nous avons choisi d'investir l'ancien terrain de camping désaffecté en bord de Garonne. Celui-ci était également bordé par le terrain de rugby. De nombreux arbres de haute tige étaient déjà présents mais le traitement paysager était très*

1. Selon le rapport France Stratégie du 22 novembre 2018 : « Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous. Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ? »



City stade de Verdun-sur-Garonne



routier. Nous avons fait appel au paysagiste Guillaume Laizé qui a créé un parc avec une très forte intégration paysagère du city stade. La terre qui a été décaissée pour implanter le city stade et créer des noues a aussi servi à créer un petit circuit de bosses pour les vélos en entrée de parc. Les fossés ont eux été conservés. Ceux-ci, avec les noues, entourent le parc de jeux et créent une limite physique ne nécessitant pas l'implantation de barrières et laissant le paysage ouvert. Ce parc court jusqu'à la Garonne et à une plaine libre pour les pique-niques et barbecues avec un filet de volley et une table de ping-pong.

**Les habitants se sont-ils approprié les lieux comme vous l'imaginiez, pour quels usages sportifs et physiques ?**

Les aménagements ont été très rapidement fortement plébiscités par les habitants. Quotidiennement une centaine de personnes utilisent le parc, et jusqu'à 500 personnes certains weekends. La dynamique créée autour de ce parc a donné l'idée à des associations de la commune de

transformer les anciens sanitaires du camping en guinguette associative, la Garonnette. Au-delà d'un city stade et d'une aire de jeux, c'est aujourd'hui un lieu de vie intergénérationnel et très populaire. Les parents y fêtent les anniversaires des enfants, les assistantes maternelles s'y retrouvent en groupe régulièrement, les petits apprennent à grimper aux arbres, les jeunes et les familles fréquentent tour à tour l'aire de jeux et le city stade ou vont faire des ricochets sur la Garonne, les personnes âgées viennent s'y promener, emmènent le chien, accompagnent leurs petits-enfants, les actifs s'y retrouvent le weekend entre amis autour d'immenses tables de pique-nique. Beaucoup de personnes y pratiquent une activité physique, soit en club (danse, boxe, yoga, etc.), soit hors club (footing, marche, volley-ball, ping-pong, basket-ball, football, etc.). L'intégration de cet équipement sportif au cœur de ce parc génère une occupation des espaces sportifs très importante car les interactions entre ceux-ci et les autres aménagements sont permanents.

**Cette pratique libre d'activités physiques, souvent liée à des pratiques individuelles, n'est peut-être pas facile à saisir pour l'action publique. Comment inciter les habitants à pratiquer des activités physiques ? Avez-vous pu mener des expérimentations en ce sens ?**

Au-delà d'équipements sportifs tels que city stade, parcours d'agrès ou parcours sportifs, les aménagements de rue peuvent permettre de développer l'activité physique. Dans notre cas, nous avons de gros problèmes d'accès aux deux écoles du centre-ville, n'incitant pas à venir à pied alors que l'activité physique des enfants est importante au quotidien. La marche peut donc y répondre. Par ailleurs, les rues devant les écoles étaient saturées de voitures et cela posait de gros problèmes aux riverains, certains ne pouvant pas sortir de chez eux ou se retrouvant avec les volets bloqués et ne supportant plus les gaz d'échappement aux heures d'entrée et de sortie d'école. Nous avons tout d'abord réfléchi globalement à la question des différents accès aux écoles, sur une distance de 800 mètres

Stade de rugby de Verdun-sur-Garonne



(10 à 15 minutes à pied) et avons ainsi identifié des points noirs pour la traversée. Avec des aménagements légers dans un premier temps, nous avons passé des rues en sens unique, réalisé des marquages au sol pour délimiter les cheminements piétons, mis en place des plots en bois au sol pour limiter l'espace des voitures, agrandi le parvis devant l'école maternelle qui était très réduit. Nous avons aussi fait le choix de fermer, avec des plots rétractables aux horaires d'entrée et de sortie d'école, la rue d'accès à l'école élémentaire sur une distance de 250 m. Un parking de 80 places se trouvait près de cet accès. Comme il y avait une forte résistance de certains parents à accepter de se garer « aussi loin » de l'école, nous avons fait le choix d'utiliser le design actif pour rendre cet accès à l'école ludique. Nous avons utilisé quelques pots de peinture acrylique basique et nous avons passé deux journées avec quelques adultes et des enfants à peindre la rue, en créant des parcours avec des figures graphiques, en peignant quelques animaux rigolos, en colorant la rue. Et après l'installation de la borne d'accès, nous avons réalisé une petite fête où nous avons invité les enfants à venir avec leurs vélos et trottinettes autour d'un goûter musical et de quelques activités ludiques. La rue des Écoles devenait ainsi la rue des Enfants. La démarche a été accueillie très positivement par les enfants et les parents. Les bambins étaient ravis de pouvoir sauter entre les points de couleur, courir avec les copains pour rejoindre leur école. Et pour beaucoup d'entre eux, les parents ont arrêté de prendre la voiture qui devenait plus contraignante sur une petite distance pour se rendre à l'école et la marche à pied s'est développée ! L'autonomisation des enfants par la sécurisation des accès a aussi été rendue possible.

### **De façon plus générale, quelles contraintes pèsent sur les équipes municipales en matière d'organisation des activités physiques et sportives ?**

*L'une des contraintes pourrait être d'identifier les besoins. Quand il s'agit d'associations, il est simple de les mobiliser pour connaître leurs besoins. Pour la pratique libre, elle n'est, la plupart du temps, pas organisée sous forme de collectifs. Il y a donc un important travail « d'aller vers » les habitants à réaliser pour connaître leurs besoins et identifier les différentes formes d'activités physiques déjà pratiquées et celles qui pourraient se développer. La simple diffusion d'un questionnaire n'est pas suffisante car elle mobilise trop peu d'habitants. Un important travail d'enquête et de participation citoyenne me semble nécessaire. Et dans ce cadre, la première étape sera de définir ce qu'est une activité physique au sens large : jardinage, marche, course à pied, etc.*

### **Peut-on agir sur l'ensemble des pratiques avec les finances d'une commune ?**

*Comme pour tous les besoins, il faudra faire des choix. Mais certaines réponses seront plus légères que d'autres au niveau financier. Certaines relèvent de la sensibilisation, quand d'autres relèvent d'équipements légers ou plus importants. Il est par exemple possible de communiquer sur les bienfaits du jardinage, d'implanter une signalétique des parcours de course à pied avec différentes distances, de développer à différents endroits de la commune des casiers connectés avec du matériel de sport mis à disposition gratuitement (raquettes de ping-pong, boules de pétanque, ballon de basket) ou de décorer certaines rues avec des peintures au sol pour rendre la marche plus attractive. ■*

Fête de la rue des Enfants, Verdun-sur-Garonne



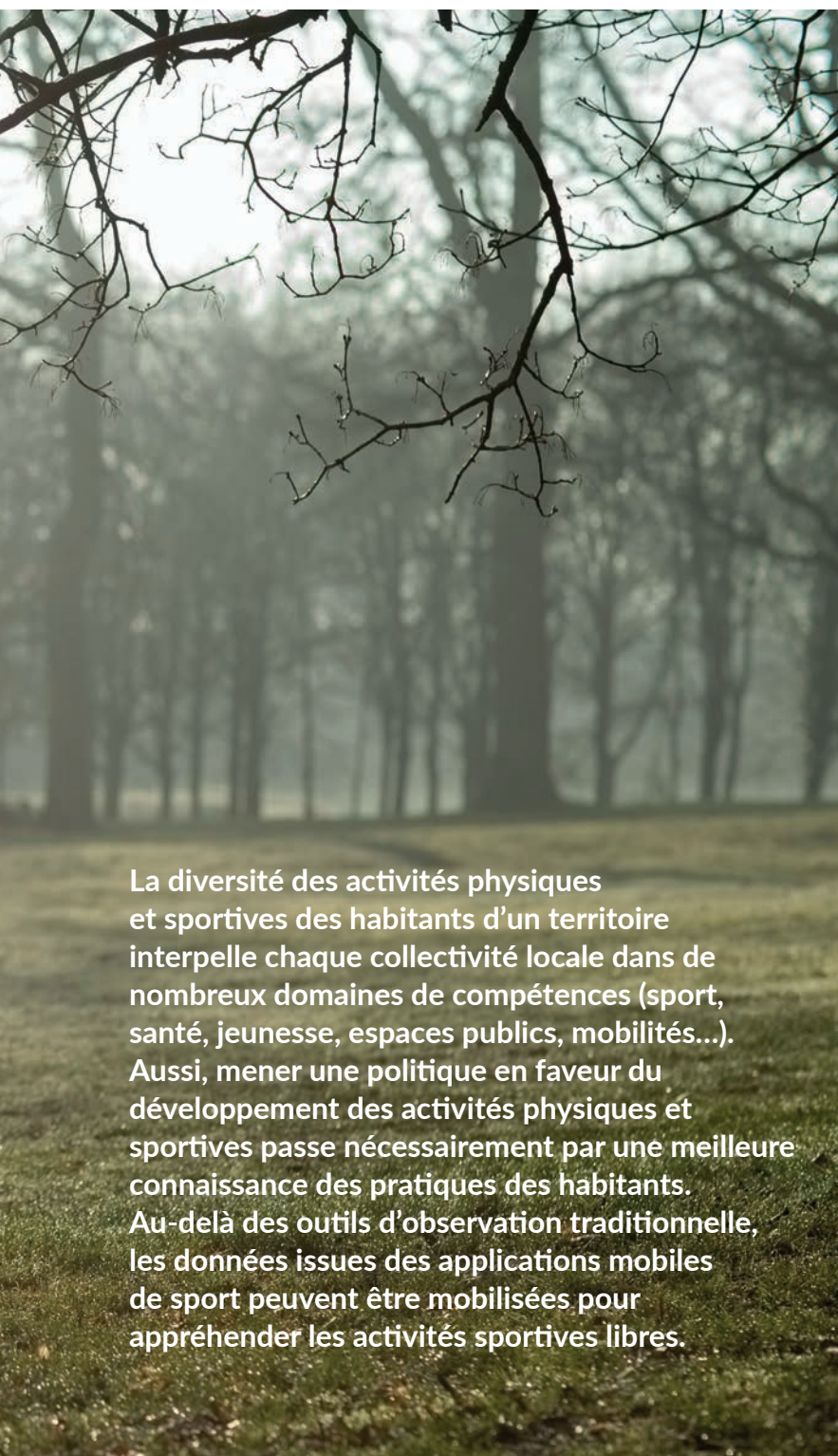


# Les **traces numériques** comme **outil d'observation** des pratiques sportives spontanées

Yoan THYSSIER







**La diversité des activités physiques et sportives des habitants d'un territoire interpelle chaque collectivité locale dans de nombreux domaines de compétences (sport, santé, jeunesse, espaces publics, mobilités...). Aussi, mener une politique en faveur du développement des activités physiques et sportives passe nécessairement par une meilleure connaissance des pratiques des habitants. Au-delà des outils d'observation traditionnelle, les données issues des applications mobiles de sport peuvent être mobilisées pour appréhender les activités sportives libres.**

L'observation traditionnelle de la pratique du sport recourt à des indicateurs bien connus de tous à partir des champs de compétences propres à chaque institution qui organise et encadre les pratiques sportives. Bien souvent, ils font état du nombre de licenciés, du nombre de compétitions, du nombre ou de la fréquentation des équipements sportifs, et viennent compléter les travaux d'enquête qui interrogent les habitants sur leurs pratiques. Ces derniers, lourds et coûteux, se déploient difficilement à un échelon géographique local pour lequel les collectivités sont susceptibles de jouer un rôle dans le développement des activités.

La démultiplication des pratiques sportives en dehors du cadre scolaire ou associatif (fédérations, clubs...), qui répond notamment aux nouveaux modes et rythmes de vie des habitants et dont l'individualisation des pratiques est un des symptômes, complexifie, de fait, les réponses à cet impératif besoin de connaissance. En particulier, la spontanéité de certaines pratiques et l'appropriation de l'espace public mais aussi des espaces naturels pour faire du sport en plus du recours à des équipements spécifiques (publics ou privés) obligent les acteurs publics à recourir à de nouvelles sources d'information. De nombreuses activités physiques d'extérieur telles que la marche, la course à pied ou la pratique du vélo sont des exemples emblématiques de la difficulté de disposer de données sur ces sportifs et leurs modalités de pratique.



## Les applications de sport : un nouveau gisement de données pour mieux connaître les pratiques spontanées

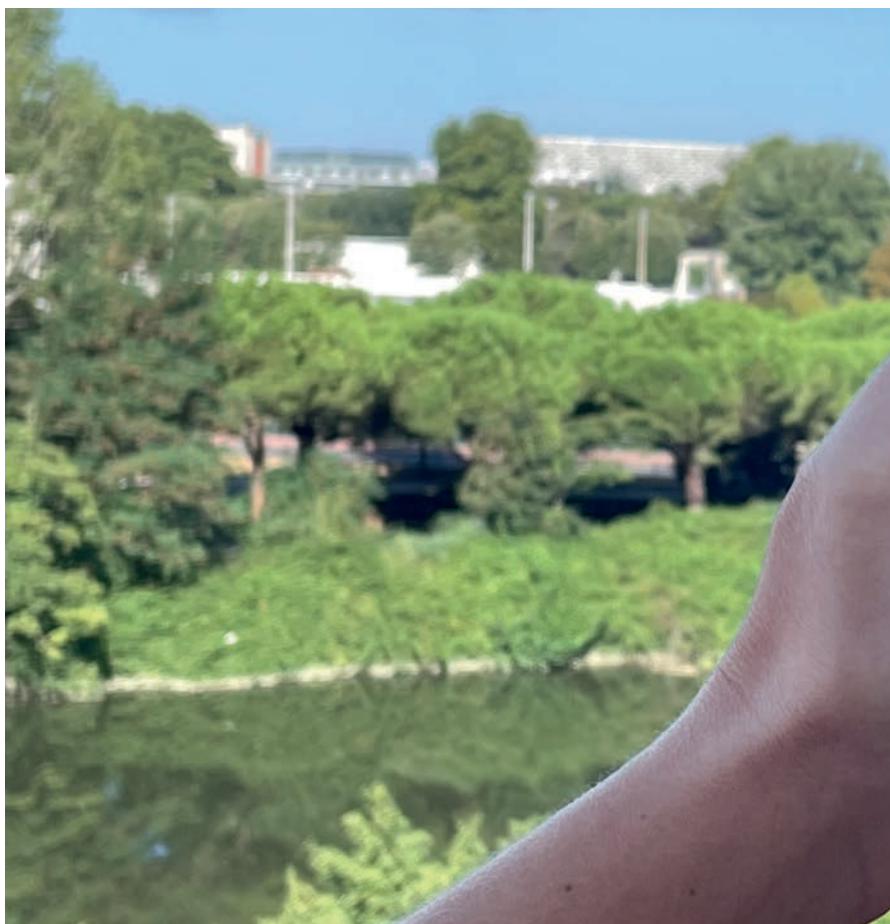
Dans un contexte général de montée en puissance du « big data » et de l'exploitation de données comportementales issues de l'utilisation généralisée, délibérée ou non, des outils numériques, l'utilisation de nouvelles données issues des applications mobiles de sport et d'activités physiques (aussi appelées AMSAP) apparaît comme une opportunité pour mieux appréhender ces activités sportives spontanées. Ces données localisées s'appuient sur les traces numériques laissées par les pratiquants lors de leurs déplacements et lorsqu'ils sont connectés à leur support permettant l'enregistrement de l'itinéraire emprunté (smartphone, montre connectée...). Retraitées par les entreprises qui développent ces applications pour anonymiser les informations afin de respecter les règles en matière de protection des données personnelles, elles donnent un aperçu des tronçons les plus fréquemment empruntés par les utilisateurs lors de leurs pratiques physiques et sportives spontanées. Parmi ces applications, dont les modes de fonctionnement et de partage s'approchent de celles des réseaux sociaux traditionnels et dont la volonté de comparaison des pratiquants accentue le principe du « winner takes all », l'application Strava (carte page suivante) est un exemple emblématique des opportunités offertes par ces données mais également de leurs limites.

Les traces laissées par les utilisateurs des applications permettent de disposer de multiples informations à la fois sur l'empreinte spatiale des pratiques et sur les profils des « sportifs ». C'est notamment pour cette dimension géographique des données pour des activités qui reposent sur des « déplacements » que l'exploitation de ces traces revêt un intérêt particulier. Par agrégation, elles mettent en lumière les sections de cheminements piétons, de routes ou de sentiers les plus utilisées par les pratiquants, qu'ils soient marcheurs, coureurs ou cyclistes. Elles révèlent ainsi les lieux les plus attractifs pour la pratique tels que les parcs publics, des espaces dédiés au sport ou les principales artères des agglomérations. Plus largement, les applications mettent aussi en valeur les modalités d'accès et l'interconnexion de ces lieux récréatifs. En zone rurale, ce sont les lieux d'attractions touristiques ou d'excursions souvent centrés autour d'un espace naturel remarquable (berges de lacs ou de rivières, belvédères...) ainsi que les parcours de randonnée qui ressortent à partir de l'exploitation des données.

## Un outil d'aide à la décision pour les acteurs publics, malgré des limites à considérer

Les AMSAP donnent à voir les pratiques des habitants avec tout ce qu'elles comprennent d'arbitraire et de subjectif dans le choix des lieux de pratique. À titre d'exemple, regarder les effets de « coupures » dans les parcours des sportifs en mettant en lumière des barrières réelles (infrastructure, barrière naturelle, espace inapproprié...) ou perçues, conscientes ou inconscientes, peut prendre tout son sens pour lever certains freins à la pratique du sport. Plus largement, la construction d'indicateurs plus complexes permettant d'estimer le caractère « marchable » ou « cyclable » d'un espace public (place, rue...), d'un quartier, d'un espace vert est un autre débouché pour ces données en les enrichissant de multiples informations complémentaires. À l'inverse, de véritables « zones blanches » de recours aux modes actifs de déplacement peuvent être identifiées.

La question centrale de l'exploitation des traces numériques des sportifs est la représentativité. Toutes les applications dédiées à cet usage, et reposant bien souvent sur un esprit communautaire, disposent d'un public « cible » spécifique et ne couvrent pas, par définition, l'ensemble des pratiquants d'un territoire. L'étude des profils des utilisateurs de Strava à l'échelle de la Haute-Garonne avec la surreprésentation d'utilisateurs jeunes, masculins,



# l'exploitation de données comportementales issues des applications mobiles de sport et d'activités physiques apparaît comme une opportunité pour mieux appréhender ces activités sportives spontanées

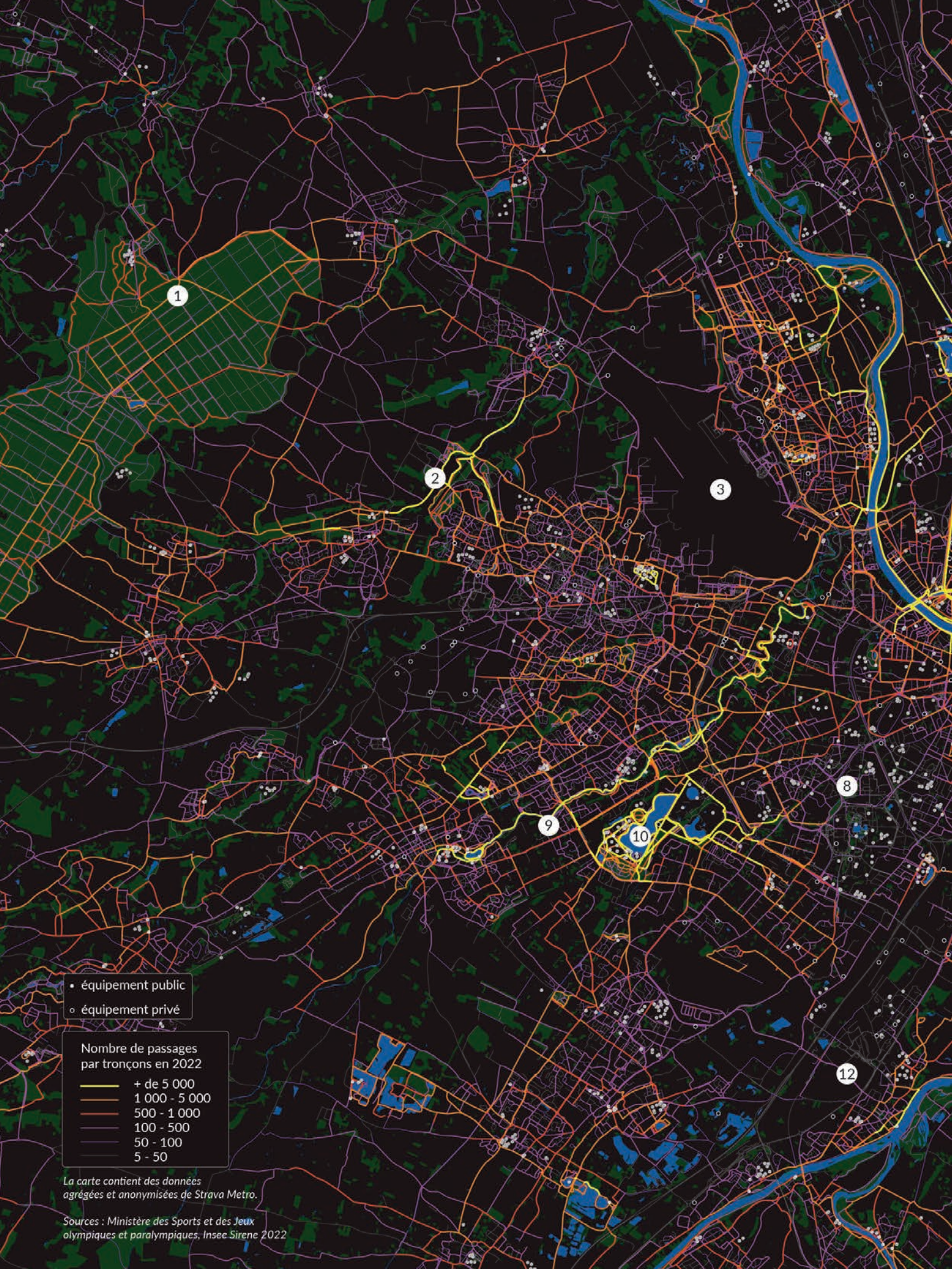
et dont les traces laissent penser qu'ils recouvrent un public plutôt aisé, diplômé et accoutumé aux outils numériques, est incontournable pour adapter les enseignements qui peuvent émerger de l'exploitation de ce type de données. La diversité des modalités de recours aux AMSAP (trajets pendulaires, séances de sport, déambulation...), parfois par le même utilisateur, est également un frein à l'exploitation. En effet, dans le cadre d'un usage qui peut s'apparenter à celui des réseaux sociaux, l'affichage des performances par les sportifs est tout autant un enjeu que la pratique elle-même. L'extrapolation ou la mise en place de méthodologies de redressement pourraient permettre de corriger certains biais, bien que ces outils soient complexes à mettre en œuvre. La fragmentation des opérateurs détenteurs de données et le caractère mercantile que peut revêtir leur exploitation sont d'autres exemples d'obstacles à l'utilisation de ces données (coûts d'accès et d'exploitation importants, faible interopérabilité...).

Pour autant, malgré les limites inhérentes au recours à ces sources, il ne s'agit pas d'en rejeter totalement l'exploitation. L'observation des pratiques par l'intermédiaire des traces numériques offre par exemple aux décideurs publics les moyens d'identifier des conflits d'usages et des problèmes de surfréquentation sur certains fuseaux ou de détecter, à l'inverse, des espaces aménagés pour ces activités mais délaissés par les habitants. Dans un champ du sport marqué par l'informel et la spontanéité des pratiques, ces données sont une opportunité pour aider les collectivités à la programmation d'aménagements futurs, ou à l'évaluation de projets menés à terme. À ce titre, des exemples aussi divers que la sécurisation d'un itinéraire, la mise en place d'une signalétique (voie réservée, sentier de randonnée...), la création d'un nouvel accès ou d'un nouvel aménagement peuvent être cités.

Ces éléments démontrent la nécessaire montée en compétence des acteurs publics en matière de connaissance des pratiques physiques et sportives spontanées pour appuyer leurs projets destinés aux pratiquants et le rôle « clé » que peuvent jouer les données issues des AMSAP. Dans le sillage de l'Institut régional de développement du sport de l'Institut Paris Région, et en tant qu'acteurs « pivots » pour l'observation des territoires, les agences d'urbanisme sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses à se saisir de cette thématique pour accompagner les collectivités locales. Elles mettent pour cela à profit leur expérience technique et leur capacité à croiser les données et les enjeux de multiples thématiques pour rendre opérationnelles ces données et répondre à leur mission d'expertise. ■







- équipement public
- équipement privé


Nombre de passages par tronçons en 2022

- + de 5 000
- 1 000 - 5 000
- 500 - 1 000
- 100 - 500
- 50 - 100
- 5 - 50

La carte contient des données agrégées et anonymisées de Strava Metro.

Sources : Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, Insee Sirene 2022



A detailed map of Toulouse, France, illustrating pedestrian routes and green spaces. The map features a dense network of orange lines representing pedestrian paths, with several prominent yellow lines indicating major routes. These routes are often situated along the Garonne river and its various canals and branches. Numbered circles (1-12) are placed across the map to highlight specific areas of interest, such as the Garonne (7), Touch (9), Aussonnelle (2), Hers (6), Canal du Midi (5), and various green spaces like Pech-David (11) and Bouconne (1). The background is a dark green, suggesting parks and natural areas, with a grid of streets in light grey.

## Les espaces de « nature en ville » : lieux de rassemblement des sportifs toulousains

À la lecture de la carte portant sur les pratiques pédestres (balades, course à pied...) de l'agglomération toulousaine issues des données Strava, plusieurs éléments apparaissent au premier regard. Les cheminements piétons situés à proximité des principales voies d'eau sont les tronçons les plus empruntés par les pratiquants qui profitent de l'aménagement des berges, et des « coulées vertes » associées, de la Garonne 7, du Touch 9, de l'Aussonnelle 2, de l'Hers 6, ou encore du canal du Midi 5 et du canal latéral à la Garonne pour se balader, randonner ou courir. Il y a là une cohérence à noter entre les pratiques des habitants et le projet urbain des Grands Parcs porté par la Ville de Toulouse. En effet, il vise à construire des axes « verts » pour conforter la place de la nature en ville et promouvoir le développement de mobilités pendulaires ou récréatives le long de ces corridors.

Les zones de loisirs comme celle de La Ramée 10 ou de la base de Sesquières émergent également du foisonnement de traces. D'autres espaces verts emblématiques de l'agglomération comme les coteaux de Pech-David 11 ou la forêt de Bouconne 1 apparaissent aussi comme des lieux de pratique récurrents. En élargissant le spectre d'analyse, la profusion de traces sur des territoires aussi divers que le centre-ville de Toulouse, les communes périurbaines de la première ou deuxième couronne toulousaine, ou les territoires plus ruraux situés aux confins de l'aire urbaine est à relever. Malgré tout, quelques « zones blanches » apparaissent sur certains quartiers populaires (Mirail 8, Bagatelle, Les Izards...) ou sur des espaces dédiés aux activités économiques : plateforme aéroportuaire 3, entrée nord et sud de Toulouse 4 et 12.





# À la recherche d'un équilibre entre pratiques sportives et biodiversité

## Le cas du parc des Coteaux à Bordeaux Métropole

Natalia GEHIN  
Barbara BARDEAU-CAMMAS

De nombreux espaces de nature « de proximité » ont été (re)découverts à la suite des confinements de la crise sanitaire du Covid-19. Si l'engouement pour le « tourisme de proximité » ou encore les « micro-aventures » a permis de valoriser ces espaces longtemps oubliés, le développement des pratiques sportives dans les parcs urbains et périurbains n'est pas sans conséquence sur d'autres usages et sur l'environnement. Comment concilier le développement de ces nouvelles pratiques sportives avec les aspirations grandissantes de toutes et tous pour l'accès à la nature ? Comment favoriser les sports de nature tout en répondant à l'enjeu de préservation de la biodiversité ? La recherche de cet équilibre est au cœur des réflexions sur la gestion du parc des Coteaux, portée par le Grand Projet des Villes Rive Droite (GPV) et ses partenaires.\*

---

\* Le Grand Projet des Villes Rive Droite (GPV) est le groupement d'intérêt public des communes de Floirac, Cenon, Lormont et Bassens. Ses missions portent sur l'amélioration du cadre de vie et le développement économique et social de la Rive Droite, notamment en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



## Le parc des Coteaux, un espace naturel remarquable en cœur de métropole

Situé sur les coteaux de la rive droite de la Garonne à Bordeaux Métropole, le parc des Coteaux s'inscrit dans un contexte fortement urbanisé et en voie de densification. Composé de 13 parcs publics développés sur 500 hectares, dont 240 hectares dans le domaine public, il constitue un atout essentiel du cadre de vie des habitants des villes de Carbon-Blanc, Bassens, Lormont, Cenon et Floirac, et notamment des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville résidant majoritairement en habitat collectif.

Il s'agit aussi d'une continuité écologique majeure de l'agglomération de Bordeaux : le parc des Coteaux est, pour partie, classé en zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) et en espace naturel sensible (ENS).

Depuis 2017, le parc des Coteaux est couvert par un plan de gestion écologique intercommunal, élaboré et animé dans le cadre du « laboratoire du parc des Coteaux » (parCLAB), instance collaborative réunissant élus, responsables et jardiniers des cinq villes concernées, coordonnée par le GPV Rive Droite. Le plan de gestion est mis en œuvre au travers d'une série d'actions en faveur de la biodiversité (pâturage itinérant, fauche tardive, création de mares, entretien de lisières, fauche avec exportation...). Toutefois, la question de la gestion des usages, est, à l'heure actuelle, absente de ce document cadre.

## Un espace de nature « victime de son succès »

En raison de sa topographie unique au niveau de l'agglomération (80 mètres de dénivelé et une vue spectaculaire sur la ville de Bordeaux), le parc des Coteaux est un site privilégié pour des pratiques sportives telles que le VTT, le trail ou encore la course d'orientation. Un diagnostic réalisé en 2021 sur les usages du parc a permis de mettre en lumière ces pratiques et de constater une hausse de la fréquentation et des demandes d'organisations de manifestations sportives et culturelles. Cela s'explique notamment par la communication faite sur les réseaux sociaux et d'autres canaux pour la promotion du parc des Coteaux et par les conséquences de la crise sanitaire. De même, le diagnostic montre l'importance du phénomène des pratiques sportives hors sentiers : ainsi, plus d'un tiers des répondants affirment utiliser les sentiers sauvages. Cela n'est pas neutre en matière d'impact environnemental, comme en témoignent de nombreuses photos prises par les gestionnaires du parc : les coteaux calcaires s'érodent, la flore est abîmée par le piétinement, la faune est dérangée par le passage récurrent de pratiquants, notamment lors des périodes sensibles telles que la nidification.

Si l'accès à la nature pour toutes et tous reste un enjeu majeur, il s'avère indispensable de réfléchir à la canalisation de ces pratiques dans le cadre d'un plan de gestion des usages du parc des Coteaux.



*Parc de l'Ermitage (Lormont), l'un des sites composant le parc des Coteaux*



## Vers un plan de gestion des usages

Afin d'identifier les parcours utilisés par les sportifs et d'évaluer leur éventuel impact sur l'environnement, un fin travail de cartographie est en cours de réalisation. Il comprend l'arpentage des multiples chemins et sentes du parc des Coteaux ainsi que la collecte de données des applications de sport. En compilant l'ensemble de ces traces, il est possible d'identifier les sentiers sauvages les plus fréquentés, par type de pratique (trail, VTT...). La dernière étape consistera en un croisement des parcours sportifs avec la base de données environnementales du GPV. Ainsi, cette analyse permettra d'identifier les sentiers à mettre en défens, en raison de leur impact sur la biodiversité, ou, au contraire, à officialiser au regard des faibles enjeux écologiques.

D'autres chantiers ont été lancés cette année, avec l'appui du bureau d'études L'usage des lieux : la mise en cohérence du cadre réglementaire du parc des Coteaux et la formalisation d'un protocole d'organisation de manifestations. En effet, à ce jour, chaque site du parc est régi par un règlement distinct, avec des règles assez hétéroclites. D'ailleurs, certains sites ne font pas l'objet d'une réglementation spécifique. Cela pose un problème de clarté pour les usagers. En outre, face à la hausse des demandes pour organiser des manifestations dans le parc, il semble nécessaire de proposer un protocole partagé qui permettra, pour les organisateurs, de mieux identifier les parties prenantes, ainsi que les étapes à suivre et les enjeux environnementaux à prendre en compte.

L'objectif, à terme, est d'aboutir à un plan de gestion des usages formalisé, avec des actions opérationnelles, spatialisées et priorisées : quels sentiers fermer et quels régulariser ? quelle signalétique implanter et où l'implanter ? aménager un parcours pour VTT ou pas ?

En parallèle, un travail sur la gouvernance de ce plan d'action doit être mené. Cela relève d'un vrai défi, notamment au regard de la complexité d'identification et de mobilisation de toutes les parties prenantes et surtout des usagers pratiquant de manière individuelle, hors club.

Enfin, un plan de gestion des usages ne pourrait se passer d'un volet sensibilisation. Il s'avère nécessaire d'accompagner les nouvelles règles et les futurs aménagements d'actions de médiation environnementale, actions déjà en cours de déploiement sur le parc des Coteaux, en particulier par le biais d'un jeu de plateau diffusé au sein des établissements scolaires et lors d'animations grand public.

Aujourd'hui, de nombreuses questions restent encore sans réponse et les bases de données dont dispose le GPV Rive Droite ont encore besoin d'être enrichies. Toutefois, il est certain que la réussite de ce projet passera par un dialogue rapproché entre les usagers, les organisateurs de manifestations et les différents services des Villes afin de mieux comprendre les comportements actuels et les demandes futures, tout en assurant une protection pérenne des espaces naturels composant le parc des Coteaux. ■

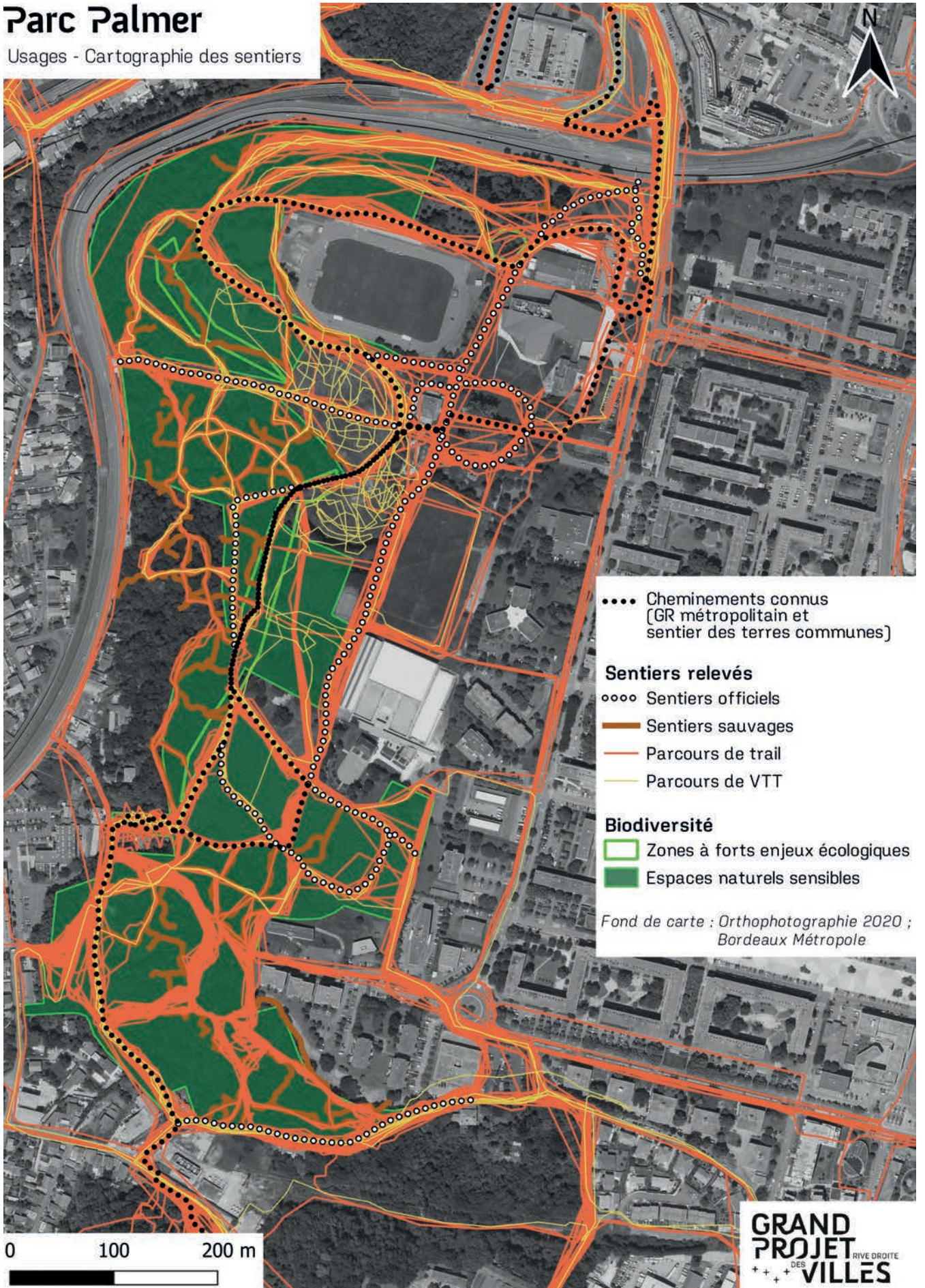
*Érosion causée par des passages de VTT et de courses d'orientation (à gauche), installation sauvage pour un parcours de VTT (au centre), disparition de végétation liée au piétinement (à droite)*





# Parc Palmer

Usages - Cartographie des sentiers





# Baignades en eau vive...

entre enjeu de santé publique et  
préservation des milieux naturels

Geneviève BRETAGNE

Article rédigé sur la base d'un entretien avec Mathieu ORTH, conservateur de la réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège

**Le confort d'été est devenu un enjeu majeur et prioritaire de nos villes. Hausse des températures moyennes, succession accélérée des épisodes de canicule caractérisés par des températures maximales également en hausse, phénomène d'îlot de chaleur urbain qui atteint +4 à +6 °C la nuit sur l'agglomération toulousaine... La chaleur en ville représente aujourd'hui un véritable défi, sanitaire tout autant qu'économique (consommation d'eau et d'énergie, activités économiques, attractivité touristique).**

Les plans canicule, mis en œuvre par les collectivités, adressent à tous différents conseils à adopter pour supporter ces périodes éprouvantes, même s'ils ciblent plus particulièrement les populations les plus à risque : personnes de plus de 65 ans, handicapées, malades ou dépendantes, femmes enceintes, jeunes enfants, personnes sans abri ainsi que les travailleurs exposés à la chaleur.

La recherche de lieux « frais » est ainsi vivement recommandée, notamment si les logements ne peuvent pas conserver une température acceptable. Outre les bâtiments climatisés accueillant du public (cinéma, bibliothèque, supermarché, musée...), les espaces verts, naturels ou urbains, et les espaces aquatiques deviennent très prisés.

Qui n'a pas lu attentivement les articles de presse, à l'approche de l'été, sur les piscines les plus accueillantes ou les sites naturels de baignade les plus à même de satisfaire des envies de fraîcheur ?



La fermeture estivale de certaines piscines, l'interdiction de sites de baignade naturelle pour raisons sanitaires en cas de fortes chaleurs, soulèvent la nécessité de réfléchir « collectivement » à un maillage accessible d'alternatives crédibles pour pouvoir se rafraîchir « individuellement »

### **La Confluence Garonne-Ariège, un écran naturel à proximité de la ville**

Aux portes de l'agglomération toulousaine, la confluence entre Garonne et Ariège offre un écran d'eau et de verdure particulièrement préservé. Créée en 2015, la réserve naturelle régionale (RNR) du même nom témoigne de la reconnaissance des qualités écologiques des 579 hectares d'espaces la composant. À travers ce classement qui assure une protection réglementaire opposable aux documents d'urbanisme, la RNR porte une politique concertée de gestion, de valorisation et d'ouverture au public des espaces naturels, dans un souci équilibré de protection et d'éducation à l'environnement. Couvrant tout ou partie de onze communes<sup>1</sup> autour de la Garonne et de l'Ariège, elle assure la cohérence de ses interventions avec les échelons régionaux et nationaux en matière de préservation du patrimoine naturel et d'aménagement du territoire, mais également au sein même de son périmètre, en instaurant un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs concernés : collectivités territoriales, propriétaires, acteurs économiques, habitants, usagers...

Répondant à des enjeux écologiques de conservation d'habitats naturels, d'espèces animales et végétales, mais aussi à des enjeux socioculturels partagés, le plan de gestion de la RNR, confié à Nature En Occitanie, définit quatre axes principaux d'intervention sur le territoire de la Confluence Garonne-Ariège : la préservation et la restauration du patrimoine naturel caractéristique du territoire (au cœur de sa vocation) ; l'identification de la réserve naturelle comme support pédagogique, éducatif et scientifique ; la conservation et l'affirmation de l'identité du territoire ; la promotion d'une gouvernance partagée.

Consciente de sa proximité privilégiée avec l'agglomération toulousaine, la RNR s'attache à accueillir ses visiteurs dans les meilleures conditions, adaptées à la préservation des habitats naturels et des espèces en présence qui en font toutes ses qualités. Elle connaît néanmoins une fréquentation de plus en plus importante, notamment en période estivale, entraînant des pressions et des dysfonctionnements, désormais indispensables à prévenir.

### **Une activité de baignade historique... désormais interdite**

La fréquentation des berges et l'activité de baignade dans l'Ariège et la Garonne sont historiques. Pour autant, en réaction à plusieurs accidents (une noyade en moyenne tous les trois à quatre ans), les communes ont progressivement pris des dispositions d'interdiction de cette activité par arrêtés municipaux. Au début des années 2000, la mobilisation des collectivités et en particulier du SICOVAL a permis en outre la mise en place d'une équipe locale de veille et de prévention des risques, coordonnée avec les services professionnels locaux de sécurité et de police.

La création de la RNR en 2015 s'est accompagnée d'un renforcement des actions de prévention sur les onze communes concernées, avec la présence d'écogardes saisonniers, véritables médiateurs en période estivale. Sujet de débat récurrent entre les élus – leur responsabilité est engagée et toute autorisation doit s'accompagner d'aménagements et d'une surveillance adaptés –, l'activité de baignade a finalement été interdite sur toute la RNR par un règlement spécifique. Cette décision résulte de la prise en considération de plusieurs motifs.

Certains sites sont particulièrement dangereux, soumis à des phénomènes de « machine à laver » qui maintiennent les baigneurs au fond de l'eau, issus de la combinaison de « seuils rocheux » et de courants de « rappel » dans le lit du cours d'eau. Les températures plus hautes constatées au printemps incitent certains à se baigner dans une eau qui reste froide du fait de la fonte des neiges et dont le courant est encore important, avec un risque d'hypothermie et d'épuisement pour les baigneurs. En été, les fortes chaleurs combinées à des épisodes d'orages et de pluies importantes impactent la qualité bactériologique de l'eau par une remise en suspension des sédiments.

Par ailleurs, la fréquentation en hausse tend de plus en plus à impacter des sites sensibles d'un point de vue écologique, jusqu'alors relativement préservés. Les usages liés à l'eau, s'ils interviennent tôt en saison, sont susceptibles de perturber la période de fraie des populations piscicoles, qui se déroule

**1.** Onze communes : Clermont-le-Fort, Goyrans, Labarthe-sur-Lèze, Lacroix-Falgarde, Pins-Justaret, Pinsaguel, Portet-sur-Garonne, Toulouse, Venerque, Vernet, Vieille-Toulouse.

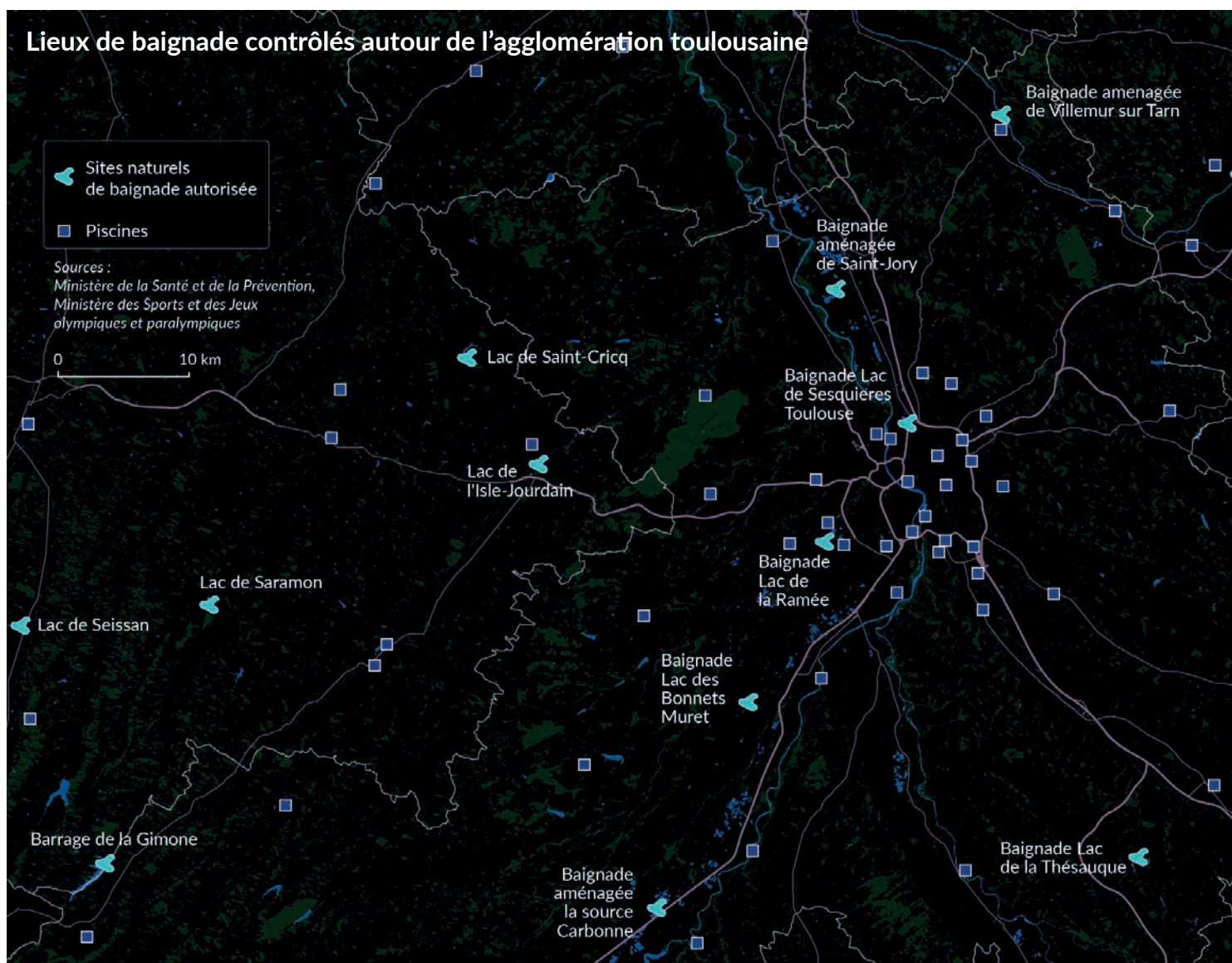


de mars à juin. La pratique du canoë-kayak, en club ou en location, augmente également, même si elle reste encadrée. Pour autant, au regard du nombre de pratiquants – environ 10 000 descentes locatives sont recensées l’été, sans compter les activités associatives toute l’année ! –, le débarquement est désormais interdit sur certains îlots afin de protéger l’avifaune. La pression est forte également sur terre. La multiplication des barbecues augmente le risque d’incendie, favorisé par les périodes de sécheresse. Globalement, la qualité des milieux est directement impactée : crème solaire dans l’eau, microdéchets difficiles à collecter (mégots, capsules de boisson), détérioration de certains sites, du fait de coupe ou de prélèvement de bois, ou encore de piétinement important provoquant une érosion des berges. Ces pressions sur les milieux aquatiques et riverains sont renforcées par l’aggravation et l’allongement de la période

d’été (niveau moyen le plus bas du cours d’eau). En avril 2023, le débit de l’Ariège était ainsi inférieur de deux tiers à son débit de référence.

### Des pressions qui perdurent, un véritable enjeu de maîtrise pour les collectivités

Une enquête de fréquentation, réalisée tous les deux ans et dernièrement en 2021, entre le 15 juin et le 15 septembre, a recensé environ 60 000 visiteurs sur la RNR, dont la moitié en quête de fraîcheur. Près des trois quarts sont originaires de Toulouse, trouvant là un espace de nature proche et de qualité, souvent faute de moyens pour partir plus loin en vacances. Ce décompte augmente depuis plusieurs années, avec un bond de +50 % constaté en 2020 (année de la pandémie Covid-19), qui n’est jamais redescendu. Est-ce une conséquence de cette période si particulière ? Les visiteurs ne sou-



haitent plus être trop proches les uns des autres. Et avec des épisodes de chaleur plus précoces et plus longs, la fréquentation s'étale dans le temps et dans l'espace sur le territoire.

Certaines pratiques, amplifiées du fait du nombre plus important de visiteurs, sont devenues difficilement maîtrisables. L'utilisation de bouées, de matelas de camping inappropriés en eau vive peut vite s'avérer dangereuse, tout comme la pratique de « big jump » depuis les ponts. Le stationnement sauvage au plus près des entrées, la saturation des équipements et des lieux génèrent aussi des tensions avec les riverains.

La politique d'interdiction de la baignade n'est pas remise en question à ce jour. Depuis maintenant plusieurs années, les pratiques sur les sites dangereux ou écologiquement sensibles, comme les pratiques à risque ou conflictuelles telles celles évoquées précédemment, génèrent une intervention directe de

l'équipe de veille et des écogardes pour écarter toute mise en danger ou en conflit. En dehors de ces situations, des actions de sensibilisation et de prévention sont privilégiées. L'enjeu de la RNR est bien de canaliser la fréquentation, de maîtriser et accompagner les usages, afin de considérer les attentes des visiteurs comme celles des riverains, limiter les tensions, toujours dans le respect de la qualité des milieux. Pour ce faire, elle oriente désormais les visiteurs vers des « portes d'entrée » aménagées, qui sont l'opportunité de faire connaître aux visiteurs les caractéristiques des milieux naturels de la Confluence Garonne-Ariège et les y sensibiliser, mais aussi de communiquer de façon ciblée sur les usages autorisés.

### Repenser l'offre de fraîcheur dès aujourd'hui

Une réflexion est aujourd'hui engagée par la RNR pour aller plus loin, et véritablement repenser et améliorer l'accueil des visiteurs en quête de fraîcheur, d'espaces de nature, en coordonnant les actions au sein de son périmètre d'action. Mais la problématique dépasse largement ses compétences et son aire d'intervention.

Le triple enjeu portant sur le problème de la santé publique lié à la hausse des températures, sur la limitation de l'accès à la ressource en eau – pour des raisons de réduction des volumes ou de qualité ou des raisons financières –, et sur la protection des milieux naturels implique d'anticiper les besoins des populations en lieux de rafraîchissement et de baignade, accessibles et gratuits, à l'échelle de grands territoires (métropole, agglomérations, aires d'attractivité...).

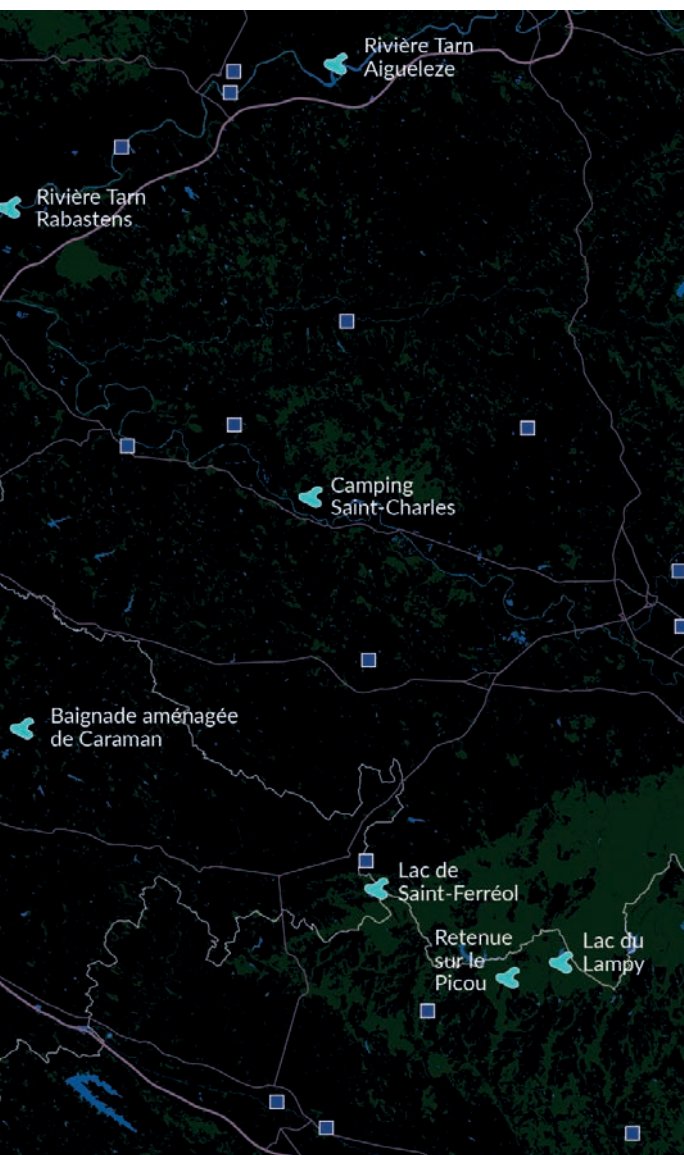
La fermeture estivale de certaines piscines, par ailleurs payantes, l'interdiction de sites de baignade naturelle pour raisons sanitaires (cyanobactéries) en cas de fortes chaleurs (exemple du plan d'eau de La Ramée sur l'agglomération toulousaine en 2021 et 2022) soulèvent la nécessité de réfléchir « collectivement » à un maillage accessible d'alternatives crédibles pour pouvoir se rafraîchir « individuellement ».

Sur ce sujet et à titre d'exemples, des travaux sociologiques menés sur l'agglomération lyonnaise montrent l'importance de comprendre préalablement les « manières » de s'adapter des habitants face aux fortes chaleurs et les vulnérabilités différenciées qui peuvent en découler<sup>2</sup>. La Ville de Paris, qui s'est aussi attachée à cette question, met ainsi en avant l'intérêt d'une démarche multipartenariale pour traiter la question de l'adaptation à la chaleur par la création et la mise en réseau d'îlots et de parcours de fraîcheur<sup>3</sup>. Le citoyen, correctement informé, peut aussi y contribuer et proposer des réponses adaptées aux pratiques<sup>4</sup>. Les perspectives d'évolution climatique et de pressions sur les milieux naturels nécessitent de poser la réflexion et le débat dès aujourd'hui. ■

2. ALLAGNAT M. et MOLINA G., « Habiter en périodes de fortes chaleurs. Vécus et inégalités socio-spatiales des habitants de Saint-Priest », AIC Toulouse 2022, 35<sup>e</sup> colloque annuel de l'Association internationale de climatologie, session « Climat urbain », 6 juillet 2022.

3. ROUSSEL J. et FRANÇOISE Y., « L'adaptation aux vagues de chaleur à Paris : une action municipale multidimensionnelle », *Lettre d'information sur les risques et les crises*, n° 60, 2019, p. 6-8.

4. Van der WALT S., « Flussbad Berlin, un projet citoyen de baignade urbaine dans le canal de la Spree », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 234, 2020, p. 59-70.







# Rider-bricoleurs : l'aménagement urbain à l'épreuve du DIY

Thomas RIFFAUD

Les adeptes du *Do it yourself* modifient la ville pour la rendre plus praticable et vont même parfois jusqu'à créer des spots de toutes pièces, certains riders utilisant pour cela marteau, truelle ou fer à souder. Cette manière de faire et de pratiquer questionne incontestablement la ville contemporaine.



Les enjeux sociaux et urbanistiques autour de la pratique des sports de rue (skateboard, roller, BMX) ont déjà été bien étudiés. Il a par exemple été démontré que les *riders*<sup>1</sup> pratiquent dans trois types de lieux : les skateparks, l'espace public et les spots DIY<sup>2</sup> (*Do it yourself*). Contrairement à ce qui était espéré par certains, le skatepark, si bien pensé soit-il, n'empêche pas les riders de s'approprier l'espace public pour le transformer symboliquement et même parfois concrètement. Les riders ne se laissent pas facilement enfermer. C'est ce constat qui amène certaines municipalités à l'international et en France à réfléchir à la mise en place d'une politique inclusive qui a pris le nom de « *skatefriendly cities* ». L'exemple de Bordeaux est à ce sujet particulièrement intéressant, et les réflexions sont en cours à Toulouse grâce au travail du Consortium Skate 31. Notons qu'un des intérêts de ces politiques plus ouvertes à la complexité du rapport à la ville des riders est de fréquemment aborder la question du DIY. Cela est intéressant parce qu'il s'agit ainsi de dépasser les réflexions sur le sport et la ville en y ajoutant la question de la place laissée aux citoyens dans la fabrique de la ville.

Les spots DIY correspondent donc à des lieux de pratique qui ont été bricolés voire construits par ceux qui les utilisent. C'est l'adaptation d'une philosophie issue du mouvement punk aux sports de rue. Il s'agit d'entrer dans une démarche de création sans solliciter l'aide des professionnels spécialistes. Dans le cadre de l'urbanisme, il s'agit de transformer la réalité urbaine par le bricolage non pas par nécessité, mais par envie et conviction. Les spots DIY ne sont donc pas des skateparks puisqu'ils ne sont pas le résultat du travail d'une entreprise spécialisée. Très hétérogènes, certains sont particulièrement élaborés alors que d'autres sont extrêmement minimalistes. Certains se développent sur une grande superficie alors que d'autres sont si petits qu'ils deviennent presque invisibles pour ceux qui ne pratiquent pas. Certains sont imaginés au sein même de l'espace public alors que d'autres se situent dans des espaces privés que les riders s'approprient. Cette diversité rend hasardeuses toutes les tentatives de généralisation, mais il est clair que la pratique du DIY dans les sports de rue est à rapprocher des pratiques dites informelles, c'est-à-dire des actions qui sont exercées en marge d'une réglementation et qui posent frontalement la question de la légitimité sociale face à la légalité institutionnelle.

## Bricoler pour rider

Historiquement, les premiers spots DIY sont nés de l'inadaptation des premiers skateparks. Ces derniers étaient majoritairement réalisés par des entrepreneurs qui voyaient souvent seulement derrière l'émergence du skateboard une nouvelle source de profit. De nos jours, le nombre de skateparks bien pensés et bien réalisés est en très nette augmentation, mais cela n'empêche pas certains riders d'émettre un certain nombre de critiques. Les adeptes du DIY vivent difficilement le fait que certains skateparks soient incontestablement le résultat d'une volonté de contrôle spatial. De plus, la conception et l'organisation même de la majorité des skateparks ne les satisfont pas. Leur caractère standardisé et normalisé limite la créativité. Selon eux, les skateparks parlent une langue autoritaire parce qu'ils impliquent un comportement attendu. Les propos de Pontus Alv, skateboarder professionnel reconnu pour la construction de nombreux DIY, sont très éclairants : « La plupart des skateparks ont une configuration standard et je ne pense pas que ce soit la meilleure chose. Les spots DIY ont cela de bien que la plupart du temps ils sont un peu bousillés, ça peut être le sol qui est pourri ou le béton qui est irrégulier, ça donne toute sa saveur au spot. [...] Un skatepark public a un dessin standardisé et son revêtement est impeccable ce qui, à mon goût, rend l'endroit insipide. »<sup>3</sup>

Pour aller plus loin, il est important de comprendre que les adeptes du DIY ne perçoivent pas la phase de construction comme une contrainte. Au contraire, ces moments leur permettent de « mettre les mains dans le béton ». C'est-à-dire, avec d'autres mots, de travailler manuellement leur environnement pour bénéficier d'un espace de pratique plus en adéquation avec leurs envies. Ils sont ainsi à l'origine des choses. Ils reprennent d'une certaine manière le contrôle. Les riders bricoleurs s'épanouissent dans ce travail manuel qui répond à leur besoin de responsabilité, d'achèvement et d'autoformation. Nous les avons comparés dans un livre à des artisans qui développent des compétences très fines (Riffaud, 2021). Lorsqu'ils coulent du béton ou soudent un nouveau rail, ils transforment à la main leur quotidien urbain et nous montrent que nous sommes bien à l'âge du faire (Lallement, 2015).

1. Mot anglais désignant les pratiquants de sports extrêmes tels que le skateboard, le roller, le BMX...

2. Espace de pratique autoconstruit ou autobricolé.

3. Interview de Pontus Alv dans le magazine en ligne kingpinmag.com, 29 octobre 2013.



## Détruire ou tolérer ?

Dans ces conditions, les résistances sont nombreuses et les destructions fréquentes. Agir sur l'espace public sans accord officiel va à l'encontre des modes de gestion classiques de la ville contemporaine. C'est pour cela que tous les spots DIY ont une épée de Damoclès au-dessus de la tête en permanence. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils sont souvent construits dans les interstices des villes ou en périphérie. Les bassins de rétention d'eau, les piscines abandonnées, l'espace en dessous des ponts ou les friches industrielles sont souvent investis, car il est possible d'y pratiquer et surtout d'y bricoler sans être dérangé. La marge et les non-lieux sont toujours un abri naturel pour les personnes qui contestent les normes.

Pour être plus précis, ces espaces sont différemment acceptés par les municipalités. À l'image des friches si bien analysées par Charles Ambrosino et Lauren Andres, les spots DIY « obligent les autorités locales à se poser la question du rôle des espaces indéterminés dans l'édification de la ville contemporaine et surtout du positionnement à adopter »



(2008, p. 45). Mes recherches montrent que ce dernier peut être de trois ordres : détruire, fermer les yeux ou valoriser.

Certaines municipalités ou propriétaires associent le DIY dans les sports de rue à une forme de squat. Ils mettent le plus souvent en avant son caractère illégal ou les enjeux de sécurité pour justifier les destructions. C'est pour cette raison que les riders cherchent le plus souvent à rester le plus discrets possible, à limiter les nuisances pour ne pas accélérer le processus. Cependant, la destruction n'est pas l'unique réponse des autorités. Certains spots DIY survivent plusieurs années. Cette longévité s'explique parfois parce que les propriétaires ou les municipalités ne connaissent pas l'existence de ces derniers. Le choix du lieu des travaux est donc important. Certains spots sont volontairement situés dans des lieux difficiles à trouver, dont les entrées sont même parfois dissimulées. La longévité des spots DIY dépend aussi de la capacité des autorités à fermer les yeux et à tolérer une petite part de désordre. En fait, les actions de ces riders bricoleurs dérangent peu quand ils s'approprient les espaces oubliés comme les dessous de ponts et les bassins de rétention d'eau. Dans ce cas, les spots DIY peuvent bénéficier, à plus ou moins long terme, d'un temps de veille pendant lequel cette appropriation est acceptée officieusement. La troisième et dernière situation est l'acceptation officielle. Cette dernière est encore peu fréquente en France, mais certaines municipalités commencent à utiliser les sports de rue comme un outil de stimulation urbaine et les spots DIY peuvent y participer. Cette position compréhensive s'explique différemment en fonction des contextes locaux. Elle peut provenir de la volonté de proposer un espace de pratique à moindres frais, de se différencier des municipalités voisines dans un contexte de marketing territorial ou d'afficher sa volonté de soutenir les projets participatifs et collaboratifs, etc.

Comme les friches industrielles, les spots DIY sont des territoires témoins où la tension entre productions informelles et productions planifiées de l'espace est à son comble. Les villes qui se rationalisent et qui sont pensées seulement par le haut ont tendance à proposer des équipements sportifs ultra normalisés et « prêts à l'emploi ». Les skateparks publics en sont un exemple parmi d'autres, mais ils sont symptomatiques d'une incompréhension. Tous les pratiquants ne s'y épanouissent pas toujours, et c'est notamment le cas de ceux qui souhaitent s'approprier un espace pour ensuite pouvoir le bricoler au quotidien. Ces riders cherchent des espaces malléables pour pouvoir les qualifier, les requalifier ou les surqualifier concrètement et symboliquement. ■

### Bibliographie :

AMBROSINO C., ANDRES L., « Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace », *Espaces et Sociétés*, n° 134, 2008, p. 37-51.

LALLEMENT M., *L'Âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Seuil, 2015.

RIFFAUD T., *L'Espace public artisanal*, Elya éditions, 2021.

# De nouveaux lieux hybrides pour les pratiques sportives l'exemple original des Halles de la Cartoucherie

Morgane PERSET

Article rédigé sur la base d'entretiens avec Matthieu BRIOL, directeur du développement de l'UCPA, Pierre-Olivier DUPUY, cofondateur des Halles de la Cartoucherie, président de The Roof Toulouse et Marion KIRTAVA, directrice communication des Halles de la Cartoucherie.





**Les Halles de la Cartoucherie ont ouvert en septembre 2023 dans l'écoquartier toulousain du même nom. Elles proposent une offre sportive adossée à une offre gastronomique et culturelle. Ce projet illustre le développement de lieux dédiés aux activités physiques et sportives au-delà des cadres et des équipements traditionnels, avec leur intégration à des programmations mixtes aux visées commerciales. C'est dans cette nouvelle génération d'équipements sportifs hybrides que s'inscrit le concept proposé aux Halles de la Cartoucherie, avec l'originalité d'être porté par un collectif d'acteurs du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire, en premier lieu desquels The Roof et l'UCPA.**

La recrudescence des pratiques ludo-sportives s'est confirmée ces dernières années avec, en parallèle, le développement de lieux en dehors du cadre et des équipements traditionnels du sport fédéral<sup>1</sup> (par exemple : foot en salle, salles d'escalade, salles de fitness...). Au-delà de l'aspect purement sportif, ces pratiques physiques libres, individuelles, informelles ou encore spontanées s'accompagnent aussi de la recherche d'hédonisme, de lien social ou de convivialité<sup>2</sup>. Ces évolutions ont amené à l'émergence d'une nouvelle génération d'équipements, les « multiplexes ludo-sportifs protéiformes » comme le décrit le géographe Bertrand Piraudeau<sup>3</sup>, c'est-à-dire des équipements privés, en intérieur et/ou en extérieur, associant offre sportive, récréative et marchande. Cette évolution interroge quant à la demande et à l'offre en équipements et aménagements en accès libre ou accessibles sans licence sportive. Elle soulève aussi la question du coût de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et de l'animation des équipements et aménagements sportifs, c'est-à-dire du modèle économique de ces équipements, de leur rentabilité et de leur pérennité.

Dans ce contexte, certains acteurs « traditionnels » du monde du sport et des loisirs vont ainsi diversifier leurs offres pour s'adapter à ces évolutions. Les projets auxquels s'associe l'UCPA<sup>4</sup>, notamment celui des Halles de la Cartoucherie, en sont un bon exemple.

Traditionnellement connue pour son offre de centres de vacances, l'UCPA se diversifie depuis quelques années à travers l'entité UCPA sport loisirs. Celle-ci développe des complexes sportifs dans le cadre d'opérations immobilières privées à programmation mixte, complexes appelés Sport Stations et Sport Hostels. Ainsi, l'UCPA est propriétaire avec la Caisse des dépôts et consignations de la Sport Station de Bordeaux, aussi connue sous le nom de « cathédrale des sports ». Ce complexe de 15 000 m<sup>2</sup> sur 5 étages propose des espaces de squash, d'escalade, de fitness, de minigolf, ou encore de virtual sport, ainsi que des escape games, des salles de séminaire pour entreprises et un espace de restauration. C'est donc tout un ensemble de produits commerciaux de sport, de loisirs et de tourisme d'affaires qui y sont proposés sous forme d'« expériences » pour reprendre un concept de marketing. Ainsi, sur le site internet de la Sport Station de Bordeaux on peut lire : « UCPA Sport Station Bordeaux, c'est bien plus que du sport... C'est un véritable lieu de vie, où l'on aime chiller, boire un verre en rooftop avec vue sur la Cité du Vin. [...] L'aventure commence ici ! ». On comprend qu'on n'y vient donc pas nécessairement pour faire du sport mais peut-être simplement pour y boire un verre. Dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, l'UCPA propose une variante « auberge de jeunesse » de ses Sport Stations, avec un Sport Hostel de 200 chambres, un restaurant et 3 000 m<sup>2</sup> d'activités sportives.

L'UCPA sport loisirs se positionne par ailleurs auprès des collectivités locales à travers son offre Sport Access pour l'exploitation d'équipements sportifs municipaux et intercommunaux sous forme de délégation de service public ou de concession (piscines, patinoires, centres équestres...). Le pôle aquatique de Carcassonne est ainsi exploité par l'UCPA à travers un contrat de concession d'une durée de 18 ans, avec un tarif préférentiel pour les résidents. Dans le nouveau quartier de la Cartoucherie à Toulouse, c'est cette fois à une démarche unique en son genre que s'est associée l'UCPA.

En 2021, la société d'économie mixte d'aménagement de Toulouse Métropole Oppidea cède au collectif Cosmopolis la halle 121 de l'écoquartier de la Cartoucherie. Le collectif a été fondé à l'initiative d'acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire (ESS), de l'immobilier solidaire, de la restauration,

de la culture et de The Roof Toulouse, acteur de l'ESS exploitant des salles d'escalade. En 2016, The Roof Toulouse (SCOP alors en création) souhaite répondre à un appel à projets de la Ville de Toulouse pour la réhabilitation et l'exploitation des Halles de la Cartoucherie. Si l'appel à projets de la Mairie vise la création d'une halle gourmande, The Roof Toulouse imagine pour sa part un projet plus large de halles avec une programmation mixte d'activités sportives, culturelles et de restauration, ce qui vaudra au collectif Cosmopolis de remporter l'appel à projets. Le collectif Cosmopolis prendra ensuite la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) s'occupant de la gestion, de la coordination et de l'animation des Halles de la Cartoucherie. Il est rejoint par l'UCPA en 2017 qui se positionne aussi dans la foncière en tant qu'investisseuse du projet, ce qui constitue un gage de sécurité financière et juridique. L'UCPA joue ici un rôle d'accompagnatrice de projets comme elle le fait ailleurs en France. C'est que le modèle économique des Halles de la Cartoucherie est original : il repose sur un équilibre solidaire entre les différentes activités, plus ou moins lucratives ; les loyers ont ainsi été déterminés en fonction de l'impact social des activités et non de la surface qu'elles occupent. Les travaux commencés à l'été 2021 ont permis

de transformer un bâtiment industriel de 190 m de long datant du début du XX<sup>e</sup> siècle en 13 000 m<sup>2</sup> d'activités mixtes : stands de restauration, école de cuisine, épicerie, espaces de coworking, programmation culturelle, conciergerie et espaces de sport donc. Ces derniers sont répartis entre 2 000 m<sup>2</sup> de salle d'escalade, d'arts du cirque, de yoga et d'activités dédiées à la petite enfance exploités par The Roof Toulouse, 200 m<sup>2</sup> de salles de squash, de vélo RPM et de fitness gérés par l'UCPA, ainsi qu'un espace de danse géré par un autre acteur du territoire. L'ensemble est ouvert sur les activités de restauration des Halles. Des mutualisations d'espaces ainsi que l'organisation d'événements communs sont prévues. Une salle de spectacle d'une capacité maximale de 750 places vient compléter l'ensemble.

L'expérience des Halles de la Cartoucherie est suivie de près par d'autres porteurs de projets (collectifs, collectivités...), pour jauger de sa reproductibilité dans d'autres territoires. L'avenir nous dira si l'offre sportive s'avère pérenne auprès des habitants mais aussi des autres usagers (travailleurs, étudiants, personnes de passage), et si son modèle économique solidaire permettra un maintien et un développement des activités. ■

1. Voir l'article introductif de Fabrice Escaffre « Les implications des pratiques ludo-sportives dans les enjeux urbains et territoriaux contemporains ».

2. DUGAS É., « Du sport aux activités physiques de loisir : des formes culturelles et sociales bigarrées », *SociologieS*, « Théories et recherches », mis en ligne le 10 juillet 2007.

3. PIRAUDEAU B., « Analyse géographique sur les sports de plage au prisme des transformations et tendances en cours. Essai de synthèse », *Staps*, n° 124, 2019/2, p. 23-42.

4. Union nationale des centres sportifs de plein air.







# L'événementiel sportif, vecteur d'attractivité pour les territoires

Du Marathon de Paris aux courses « aventure » et festives

Olivier BESSY

En quoi un événement sportif peut-il participer au développement d'un territoire ? Les espaces urbains, ruraux et naturels sont de plus en plus découverts et vécus par le prisme des loisirs sportifs, notamment des « événements sportifs participatifs » (marathons, trails, courses cyclistes...). Ils contribuent au développement local, au renforcement de l'identité territoriale voire à « redonner du sens » à des territoires en déshérence.



Les marathons organisés dans les grandes capitales européennes (Londres, Madrid, Paris...) exercent un impact toujours plus grand aujourd'hui, aussi bien du côté des participants que du côté des territoires concernés. Un premier facteur explicatif bien connu repose sur l'engouement renouvelé pour la course à pied, favorisé par des modalités d'engagement à géométrie variable et les bénéfices symboliques retirés<sup>1</sup>. Le second est à rechercher du côté de la production de symboles territoriaux<sup>2</sup> associée au besoin d'intensifier l'ambiance urbaine<sup>3</sup>. Un dernier facteur s'observe dans la construction de nouvelles territorialités sportives<sup>4</sup> liée au double enjeu de développement et d'attractivité que représentent, pour les villes organisatrices, ces événements.

En effet, en dépit de leurs caractères éphémères et banals<sup>5</sup>, les marathons progressent ces dernières années en nombre de villes organisatrices mais aussi en nombre d'inscrits à ces courses participatives qui drainent des milliers de coureurs (60 000 inscrits et 51 100 arrivants au Marathon de Paris 2023).

Ce développement fulgurant des marathons marque l'avènement d'une nouvelle génération de manifestations sportives de masse, aussi appelées « événements sportifs participatifs ». Longtemps restées dans l'ombre des « événements sportifs sélectifs » réservés à l'élite sportive et organisés sous l'égide du mouvement olympique ou des fédérations nationales et internationales, ces épreuves se développent dans de nombreuses disciplines (course à pied sur route, trail, cyclotourisme, ski de fond...), ainsi que dans des environnements (urbain, rural, littoral, montagne...) et sur des territoires très divers.

Un tel phénomène de société nécessite un changement d'approche qui oblige à sortir du périmètre sportif mais aussi à ne pas se limiter aux retombées économiques et politiques. À ce titre, et en tant qu'événements emblématiques, les marathons doivent être interprétés aujourd'hui au travers d'un prisme beaucoup plus large qui est celui de la « ressource territoriale »<sup>6</sup>. La question est alors de savoir comment ils contribuent au développement global des territoires sur lesquels ils sont implantés grâce au jeu convergent des acteurs responsables, en interaction avec les partenaires et les médias impliqués. La nouveauté est que ces événements sont devenus structurants et développeurs des territoires sur lesquels ils sont implantés.

Cette nouvelle approche territoriale s'impose par l'ouverture au plus grand nombre de ces épreuves réservées il y a peu de temps encore aux athlètes confirmés, mais aussi par le tracé au cœur des hauts lieux patrimoniaux qui favorise une itinérance

culturelle à la découverte des villes concernées. La mobilité des coureurs versus l'immobilité du patrimoine permet l'immersion des participants dans ce qui peut être considéré comme une scène urbaine facilitant de multiples interactions entre coureurs et entre coureurs et spectateurs. Tout cela débouche sur la sublimation d'une véritable expérience sportivo-touristique à travers la mise en spectacle de soi-même et sur la construction d'une urbanité événementielle qui permet le rayonnement culturel de la ville à l'international. C'est particulièrement vrai pour les grandes capitales européennes qui obéissent à un processus singulier de différenciation mettant en exergue identité et culture locales.

### **Le Marathon de Paris comme vecteur de rayonnement culturel d'une capitale**

Affublé de tous les superlatifs et notamment de celui « de plus beau marathon du monde », car couru dans « la plus belle ville du monde », le Marathon de Paris est un laboratoire d'analyse particulièrement intéressant pour comprendre le rôle joué par cet événement dans le renforcement du rayonnement culturel de la capitale à l'international afin d'améliorer son attractivité. Il servira ici d'exemple démonstratif des ressorts mobilisés par un événement de rayonnement mondial pour produire, sous des formes plurielles et symboliques, de l'urbanité événementielle à forte valeur touristique.

L'organisation d'un marathon dans une ville, *a fortiori* dans une capitale comme Paris, s'apparente à une « dramaturgie moderne » qui s'inscrit dans une nouvelle figure de la spatialité où la société urbaine se donne à voir<sup>7</sup>. Elle peut être ainsi considérée comme une animation sociale de l'espace public, générant une fréquentation importante des lieux en matière de flux, qui contribue à mettre en valeur le territoire urbain concerné et à construire de la « centralité »<sup>8</sup>. À ce propos, le caractère itinérant et la durée relativement longue de l'événementiel « marathon » fabriquent une dimension plus qualitative de la « centralité » en augmentant le potentiel d'interactions entre les participants, d'une part, et entre les participants et les spectateurs, d'autre part. Ce type d'animation s'inscrit dans la requalification des villes historiques dont la centralité urbaine est questionnée par des polarités périphériques.

Cette centralité qualitative s'inscrit dans l'exigence d'affirmation identitaire des espaces urbains et la montée du besoin de manifestations fusionnelles, observable chez nos contemporains à la recherche d'espaces-temps toujours plus récréatifs, conviviaux et expérientiels. Les marathons travaillent ainsi l'image d'une urbanité intense qui contribue



à sublimer l'ambiance urbaine en lien avec les relations sociales tissées sur le moment et l'immersion prolongée dans le patrimoine. Ils participent, dans cette logique, aux nouvelles formes de l'organisation urbaine, de l'altérité et de l'invention de soi.

### **Une histoire qui a façonné l'attractivité de l'épreuve**

D'abord couru dans l'indifférence générale des allées du bois de Boulogne, le Marathon de Paris fait évoluer son concept en proposant un parcours qui rentre dans la capitale en 1979 et traverse les différents quartiers parisiens, mais avec un tracé ne favorisant pas la rapidité car empruntant les rues des différents arrondissements parisiens. Puis, au milieu des années 1980, le Marathon est pensé pour

## Ces événements sont devenus structurants et développeurs des territoires sur lesquels ils sont implantés

être couru plus rapidement. La configuration d'un parcours associant culturalité et performativité est finalisée au début des années 1990 et n'évoluera qu'à la marge jusqu'à aujourd'hui, lui assurant une aura internationale et une progression constante des coureurs.

Le succès exponentiel du Marathon de Paris (126 arrivants en 1976, 9 110 en 1990 et 51 100 en 2023) s'explique par la conjugaison de deux objectifs que se sont fixés avec de plus en plus de force les différents organisateurs : attirer l'élite internationale en favorisant une course rapide (organisation, parcours, lièvre...) et offrir à la masse une scène urbaine magnifique à travers un parcours animé qui investit les hauts lieux patrimoniaux de la capitale. *In fine*, le Marathon de Paris propose de réaliser un rêve éveillé au regard de la splendeur de l'écrin patrimonial qui le supporte, de l'ambiance qu'il propose et des conditions de course favorables à toutes les formes d'engagement (de la plus performative à la plus hédoniste). Il devient alors incontournable pour de nombreux coureurs qui viennent y chercher un sublime graal : courir 42,795 km dans la plus belle ville du monde.

À l'échelle d'une métropole régionale, les évolutions du parcours du Marathon de Toulouse illustrent la dichotomie sportivo-culturelle de l'ambition portée par ces événements participatifs. Répondant d'abord au « confort » des participants et aux exigences de performance à sa création en 2007 en s'étendant sur une demi-douzaine de communes, il est recentré à partir de 2016 sur la seule commune-centre de la métropole pour mettre en scène la « Ville rose » et promouvoir la « destination » touristique toulousaine dans le concert des villes millionnaires de province.

Le Marathon de Paris, lui, s'inscrit principalement en cohérence avec la ville globale et interculturelle qu'est Paris, car il porte un récit culturel marqué par la construction d'une urbanité événementielle principalement structurée autour des dimensions patrimoniale, hédoniste et conviviale. La dimension cosmopolite et symbolique du Marathon liée au caractère multiculturel des participants convoque le monde dans la ville et contribue à son rayonnement culturel à l'international.

### **Des « événements sportifs participatifs » pour répondre à la quête de sens des territoires**

Si la dimension culturelle et patrimoniale est primordiale pour l'événement parisien, ce qui ne se démentira pas avec le tracé du futur « Marathon pour tous » des Jeux olympiques de Paris 2024, les épreuves dédiées au grand public peuvent jouer sur de nombreux ressorts pour contribuer à la construction d'une identité propre à chaque territoire et façonner son attractivité. À leur échelle, tous les territoires ont la capacité de mobiliser ces richesses territoriales pour se mettre en scène et se construire un produit d'appel, bien souvent touristique, à leur mesure, et qui favorise leur développement.

La théâtralisation du Paris fantasmé dans le cadre de son marathon pour une cible internationale est le symbole d'une capitale qui veut se démarquer dans le cercle fermé des « villes-mondes ». Par rapport à ses homologues, elle joue sur son panel culturel et patrimonial d'une rare richesse pour construire l'expérience proposée aux participants et en faire la clé de voûte de sa stratégie de différenciation. Il s'agit ici, pour l'événement parisien comme pour beaucoup de manifestations sportives participatives, de proposer une singularité, de l'inédit, de l'innovation dans le concept et le *storytelling* entourant l'épreuve. Cela s'inscrit dans une quête perpétuelle de renouvellement des « imaginaires » pour attirer des participants et, demain, des touristes, des habitants ou des entreprises. Si la mise

en scène de la « Ville Lumière » est l'élément de différenciation dans le cas parisien, bien d'autres concepts peuvent contribuer à façonner une expérience originale pour attirer les sportifs à toutes les échelles.

Le développement des *Gran Fondo*<sup>9</sup> (vélo) ou des trails (courses à pied de pleine nature) marque l'essor d'une appétence renouvelée pour « l'aventure » et les défis extrêmes. L'Ultra-Trail du Mont-Blanc<sup>10</sup> (Haute-Savoie) dans un événement de dimension internationale, l'Endurance Trail des Templiers (Aveyron) ou encore le Grand Raid de La Réunion qui fait figure de pionnier sur ce segment déploient leur parcours sur des distances de plus de 100 kilomètres, avec une promesse d'accomplissement personnel en proposant à chacun de tutoyer ses limites physiques ou psychologiques.

Ces événements, dont le caractère « aventureux » est largement rappelé par la communication des organisateurs, associent également une proposition d'immersion dans un écrin naturel en mettant en avant le patrimoine paysager et environnemental exceptionnel dans lequel ces épreuves se déroulent (massif du Mont-Blanc, Causses et montagne tropicale pour les exemples cités). Dans le cadre de la cyclo sportive de l'Ariégeoise, c'est la promesse d'un parcours « sans urbanisation » dans un territoire rural et montagnard reprenant les codes de la communication touristique départementale qui façonne le concept, en misant sur la volonté de « mise au vert » des participants. Elle met aussi en exergue la première préoccupation des territoires qui est l'allongement de la durée des séjours des participants pour augmenter les retombées.

En jouant sur le caractère hédoniste de l'épreuve, le positionnement festif est un autre exemple de levier d'attractivité pour les épreuves participatives. Le Marathon du Médoc<sup>11</sup> développe son savoir-faire depuis près de 40 ans pour l'organisation d'une course qui valorise l'expérience, si possible collective, autant que la performance sportive, en misant sur une animation riche et une valorisation des productions viticoles locales. En favorisant la création de souvenirs et en jouant sur l'intensification du moment vécu, il permet également la mise en récit du territoire au travers des souvenirs et de la narration de l'expérience une fois les marathoniens revenus chez eux. Au sein du bassin toulousain, le Trail du Vignoble Gaillacois, issu d'une collaboration entre la ville de Gaillac, la Maison des Vins et l'association de running locale, s'appuie depuis quelques années sur les mêmes leviers.

Comme pour l'épreuve médocaine, il permet de souligner l'importance de la gouvernance associée à ces événements pour créer des synergies entre les acteurs du territoire, qu'ils proviennent des sphères politico-administrative, économique, associative, ou des populations locales (importance primordiale du bénévolat). En effet, en plus de s'appuyer sur les ressources matérielles, c'est à travers la mobilisation de toutes ces composantes de la société autour des manifestations participatives que la captation de « valeur » (dépenses, nuitées...) et, plus encore, la construction d'une « ressource territoriale » pourront être effectives.

En outre, cette liste de concepts, loin d'être exhaustive, témoigne de la variété des facteurs de différenciation et des ressorts marketing que peuvent mobiliser les événements pour attirer des participants, valoriser les atouts d'un territoire, et les faire connaître à une échelle bien plus large. Aussi, de la « ville-monde » aux territoires les plus ruraux, ils sont des leviers importants pour la construction d'une identité locale et contribuent à répondre à la quête de sens des territoires, préalable indispensable et moteur de toute stratégie d'attractivité. ■

1. BESSY O., *Le Marathon du Médoc, 10 ans de fête*, imprimerie Delteil, 1994 ; BESSY O., « Marathons, trails, raids et développement territorial », *Espaces Tourisme & Loisirs*, n° 287, 2010, p. 10-19 ; BESSY O. et LAPEYRONIE B., « Culture des loisirs et diffusion sociale du sport. L'exemple des marathoniens », *Sciences et Motricité*, n° 68, 2009, p. 83-95.

2. DI MÉO G., *Géographie sociale et territoires*, Nathan, « Fac géographie », 1998.

3. CASTELLS M., *La Question urbaine*, Maspéro, 1973 ; PRADEL B., « La production d'une urbanité événementielle : entre stimulation et normalisation du vivre-ensemble dans les espaces publics », in *Tourisme et événementiel. Enjeux territoriaux et stratégies d'acteurs*, Presses de l'Université du Québec, 2017, p. 91-105.

4. AUGUSTIN J.-P., « Les nouvelles spatialités du sport dans la ville : l'exemple de Bordeaux », in *Les Nouvelles Territorialités du sport dans la ville*, Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 15-31 ; LEFEBVRE S. et ROULT R., « Les nouvelles territorialités sportives dans la ville. Le sport comme élément d'affirmation identitaire des espaces urbains », in *Les Nouvelles Territorialités du sport dans la ville*, Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 1-11.

5. On peut constater une faible « héroïsation » des marathoniens explicable par la modestie de la littérature, de la filmographie et du nombre de champions connus en lien avec leur *turnover*.

6. Hervé GUMUCHIAN et Bernard PECQUEUR définissent la ressource territoriale comme « une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce dans une optique de développement » in *La Ressource territoriale*, Economica, 2007.

7. ASCHER F., « Du vivre en juste temps au chrono-urbanisme », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 77, 1997, p. 113-123.

8. DEVISME L., *La Ville décentrée. Figures centrales à l'épreuve des dynamiques urbaines*, L'Harmattan, 2005.

9. Terme italien désignant les épreuves de vélo sur route de longue distance et ouvertes au grand public.

10. BESSY O., « The North Face Ultra-trail du Mont-Blanc : un outil de développement territorial pour l'Espace Mont-Blanc », *Espaces Tourisme & Loisirs*, n° 288, 2011, p. 19-39.

11. BESSY O., « Le marathon du Médoc : un événement sportif au cœur du développement local », *Les Cahiers Espaces*, n° 66, « Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveau enjeux », 2000, p. 77-91.





Morgane PERSET

Article rédigé sur la base d'un entretien avec Laurent GUILLAUME, chargé de mission Mobilité au pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays Portes de Gascogne.

# Le vélo comme levier du projet de territoire du Pays Portes de Gascogne

Le projet de territoire 2021-2041 du Pays des Portes de Gascogne repose sur les trois grands axes que sont la transition écologique, la cohésion territoriale et l'attractivité économique, résidentielle et touristique. Au titre de la transition écologique, son plan climat propose une démarche mobilité originale avec un service mutualisé de location de vélos à assistance électrique et la création de parcours cyclables regroupés sous le nom Vélos de Pays. En lien avec le volet culturel du projet de territoire, ces parcours ont ensuite été enrichis d'itinéraires artistiques pour relier à vélo un ensemble d'œuvres d'art contemporain implantées sur le territoire.



En 2014, le Pays Portes de Gascogne<sup>1</sup> est lauréat de l'appel à projets territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) pour la période 2014-2017. Grâce à ce cofinancement, le PETR fait en 2017-2018 l'acquisition de 50 vélos à assistance électrique. L'objectif est de promouvoir la multimodalité des transports dans le territoire rural du Gers, en insistant notamment sur les modes actifs et les mobilités décarbonées. En parallèle, le Pays Portes de Gascogne obtient en 2017 un cofinancement du programme européen LEADER qui permet le lancement d'une étude sur le potentiel de développement d'un service vélo. La pratique du vélo est alors encouragée avec un projet de service mutualisé de location de vélos à assistance électrique, orienté loisir-tourisme pendant la période estivale, et fléché vers les particuliers et les entreprises en basse saison pour leurs déplacements quotidiens, avec des tarifs différenciés.

Pour ce faire, les territoires du PETR lui délèguent la même année la compétence « coordination, animation d'un service de location de vélos à assistance électrique ». Deux ans plus tard, la loi d'orientation des mobilités (dite loi LOM) est adoptée. Si elle vient entériner la nouvelle compétence du PETR<sup>2</sup>, la région est pour sa part identifiée comme cheffe de file des mobilités du quotidien, et le projet porté par le PETR voit le jour en se concentrant sur la vocation tourisme-loisir uniquement. Depuis 2018, le Pays Portes de Gascogne propose ainsi à la location 50 puis, après renouvellement et complément

de la flotte en 2021-2022, 75 vélos à assistance électrique répartis dans 12 points de location aux profils divers : offices de tourisme, mairie, centre de vacances, associations, vélocistes.

En complément de ce service de location, le PETR élabore et propose des parcours cyclables appelés Vélos de Pays. Il propose également aux collectivités concernées par ces parcours d'accompagner le financement d'aménagements de sécurisation, de signalisation, ou encore des aires de services adaptées aux cyclistes. Les parcours Vélos de Pays sont de véritables produits touristiques mettant en valeur le territoire du Pays de Gascogne. Ce sont aussi des itinéraires cyclables éprouvés et approuvés par les professionnels. Pour leur conception, le PETR s'entoure ainsi du comité départemental de tourisme et des loisirs du Gers, des différents offices du tourisme du Pays, du comité départemental de cyclotourisme et des clubs cyclo du territoire. Les acteurs du tourisme apportent leur expertise en matière d'« expériences touristiques » en conseillant le PETR sur les valeurs paysagères et patrimoniales des parcours envisagés. Le comité départemental de cyclotourisme et les clubs cyclo apportent pour leur part leur expertise technique et veillent à la sécurité des itinéraires proposés. Ils testent le parcours, en configurent les coordonnées GPS (traces GPX) et adaptent les fiches des itinéraires aux référentiels cyclistes (difficulté, dénivelé...). Ce sont aujourd'hui 35 parcours de 12 à 60 km qui sont proposés au public via le PETR, les offices du tourisme et les clubs cyclo. Ils sont aussi référen-

1. Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays Portes de Gascogne.

2. La loi LOM prévoit que les compétences acquises préalablement à sa promulgation soient conservées.





cés sur des applications comme Vélo en France de la Fédération française de cyclotourisme ou sur des applications privées telle Outdooractive. Ces relais permettent une forte visibilité de l'offre. Les parcours Vélos de Pays sont ainsi devenus une marque pour le PETR, un élément de différenciation mis en avant dans sa stratégie de marketing territorial. La marque « Vélos de Pays » a alors été déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), et elle est aujourd'hui déclinée dans d'autres territoires en dehors du Pays Portes de Gascogne.

En complément de cette démarche inscrite dans le projet de mobilité du PETR, une articulation a été pensée avec le projet culturel du territoire. Depuis peu, le PETR a ainsi complété sa gamme de parcours avec une version cyclable des Itinéraires Artistiques qui relie 20 œuvres d'art contemporain implantées dans l'espace public sur l'ensemble du territoire du PETR (œuvres « Art et Environnement » ou peintures murales). Les œuvres « Art et Environnement » reliées par les Itinéraires Artistiques proposent une réflexion sur l'environnement et sont le fruit de résidences d'artistes ainsi que de démarches de coconstruction avec les habitants. La création de ces parcours cyclables suit le même processus que les parcours Vélos de Pays en associant les pro-

fessionnels du tourisme et du cyclotourisme. La démarche a par ailleurs reçu le soutien de la Région, de l'État via la direction régionale des affaires culturelles et de l'Europe dans le cadre d'un programme LEADER. Les « Itinéraires Artistiques » constituent ainsi une passerelle entre les volets écologique, mobilité et culturel du projet de territoire du PETR, et ont impulsé une dynamique touristique et de loisirs liée à l'itinérance culturelle.

Au-delà du territoire du PETR et des projets Vélos de Pays et Itinéraires Artistiques, il est intéressant de noter la constitution d'un écosystème local autour du vélo porté par la dynamique du cluster Vélo Vallée à partir de L'Isle-Jourdain. Projet avant tout industriel autour de la construction d'une usine d'assemblage de vélos mais aussi d'un vélodrome,

le cluster promeut les pratiques sportives et touristiques du vélo. Le PETR bénéficie donc de l'effet d'entraînement créé autour du cluster. En regardant vers la métropole toulousaine en commençant par la zone aéroportuaire, le PETR pense aujourd'hui à connecter ses parcours cyclables au Réseau Express Vélo (REV) qui se renforce, avec un prolongement vers Brax, Léguevin et Pibrac. Le PETR mise donc pleinement sur le vélo comme facteur d'attractivité résidentielle et touristique. ■

## Les parcours Vélos de Pays sont ainsi devenus une marque pour le PETR





OBSERVATION DES PRATIQUES  
PHYSIQUES ET SPORTIVES**L'AUAT SE PRÊTE AU JEU**

L'observation des activités physiques et sportives est un enjeu pour les collectivités. Si celles qui relèvent du sport fédéral, pratiquées en club et dans les équipements publics sont aisément observables, l'observation des activités autonomes et pratiquées dans l'espace public, dans les espaces naturels mais aussi dans des structures privées voire à dominante commerciale est moins aisée et peu donc devenir un angle mort des politiques locales.

C'est l'interpellation que fait dans ce numéro Aurélie Corbineau, ancienne élue locale, ayant fait le constat dans sa commune que les infrastructures de type gymnases et terrains de sport répondaient à peine à la moitié des pratiques physiques de ses concitoyens. L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a ainsi démontré qu'en 2020 59 % des sportifs d'Occitanie pratiquaient une activité sportive en autonomie. À l'heure où les collectivités doivent relayer sur le terrain l'injonction nationale à faire du sport « bougez ! », comment alors avoir une connaissance des activités physiques et sportives dans leur globalité et dans leur diversité ?

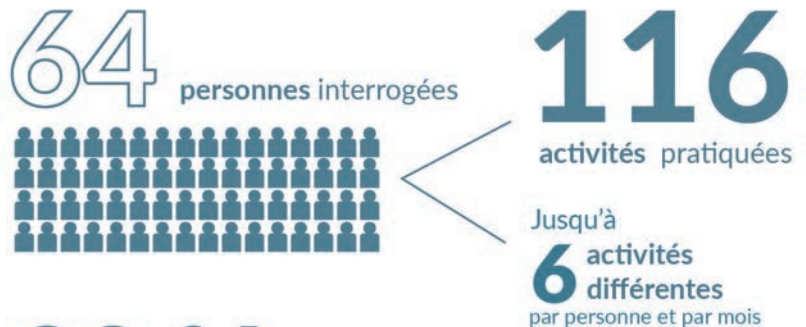
L'équipe de l'AUAT s'est prêtée au jeu avec une enquête menée auprès d'un micropanel de 64 de ses salariés à parité entre femmes et hommes. Si les résultats ne peuvent être considérés comme représentatifs des pratiques de la population de l'agglomération toulousaine, ils font cependant écho aux grandes tendances régionales et nationales décrites par l'INJEP et mises en lumière dans les articles de ce numéro.



## Des pratiques multiples et variées

Les pratiques physiques et sportives des salariés de l'AUAT reflètent l'**engouement pour de nouvelles pratiques qualifiées de ludo-sportives** par Fabrice Escaffre dans l'article d'ouverture de ce numéro car « hors stade, urbaines, libres [...] hybridant sport et loisir ». Elles s'inscrivent aussi dans une **tendance nationale de hausse des pratiques physiques et sportives régulières** et de **multiplication de celles-ci**, plus de 40 % des Français pratiquant des activités sportives issues de différents univers sportifs (INJEP, baromètre national des pratiques sportives 2022).

« Je fais de la danse depuis l'enfance. Ça me permet de rencontrer des gens. Je fais aussi de la course à pied seule pour mon entretien physique, ça me fait bouger, ça me permet d'être mobile. La rando, c'est par plaisir, ça me permet de sortir de la ville. Le frisbee avec mon compagnon, c'est pour le fun ! Et puis le badminton et le beach volley, c'est pour créer du lien avec les collègues. »



Au-delà de ces pratiques, les déplacements domicile-travail à vélo et à pied sont la 1<sup>re</sup> activité physique à l'AUAT

## Des pratiques différentes en fonction du genre et de l'âge

La **hausse et la diversification des activités physiques et sportives au cours des dernières décennies** s'expliquent notamment par la confirmation de la **pratique féminine et de celles des séniors** mais restent principalement portées par celle des hommes en âge de travailler et des jeunes, comme l'explique Fabrice Escaffre dans l'article d'ouverture de ce numéro. Malgré cela, on observe toujours une **différence dans les sports pratiqués selon le genre** au niveau national comme régional. Les résultats de l'enquête menée auprès des équipes de l'AUAT ne font pas exception.

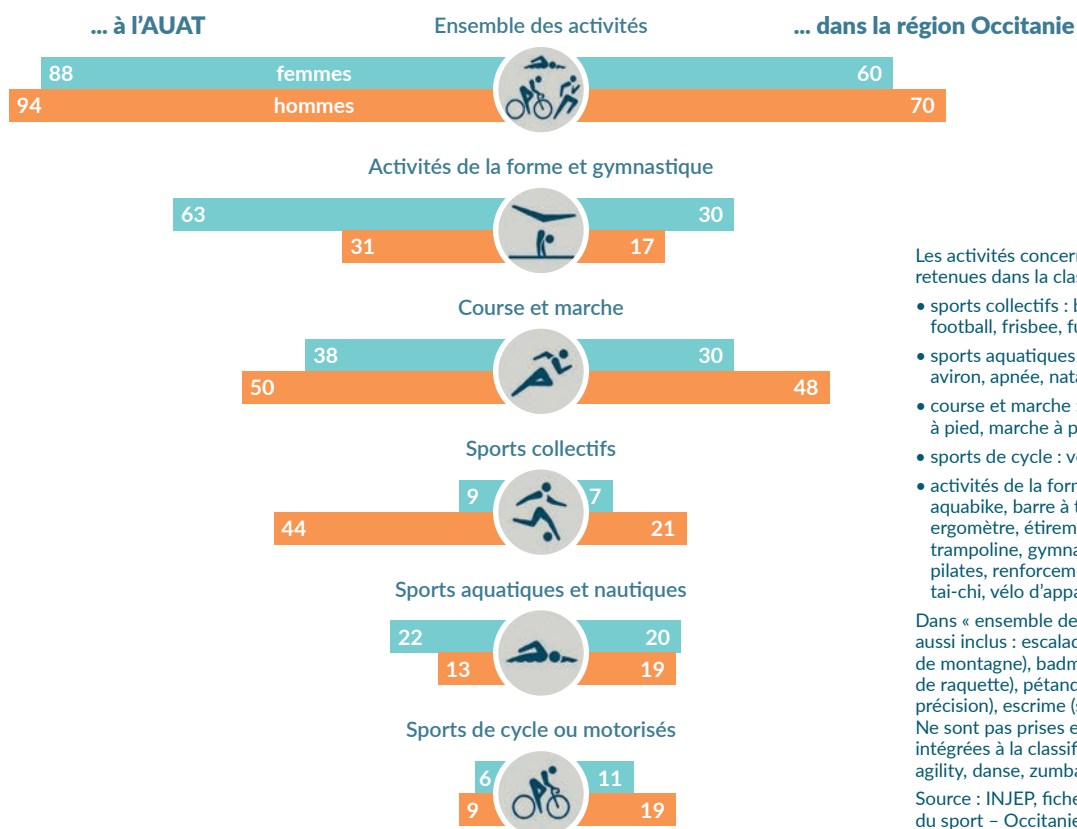
Alors que les activités de la forme et la gymnastique sont plus prisées par les femmes, les hommes pratiquent plutôt des sports collectifs ou la course et la marche. Ce constat fait écho aux **distinguos genrés présents dès l'enfance entre sports d'intérieur et sports extérieur**,

**sports individuels et sports collectifs, recherche de santé/bien-être et performance physique.**

Édith Maruéjols relève ainsi dans son entretien « la non-mixité de certains sports fédérés où, à partir d'un certain âge, les filles et les garçons sont séparés. Dès lors qu'il n'y a pas suffisamment de filles, il n'y aura pas forcément de filière féminine. » Cela explique en partie leur moindre représentation dans les sports collectifs.

Les sports pratiqués varient également en fonction de l'âge. **Les sports privilégiés par les 13 personnes de l'AUAT de plus de 55 ans interrogées sont considérés comme « doux »** : marche à pied, yoga, tai-chi, renforcement musculaire, natation ou vélo. Au contraire, les moins de 40 ans sont nombreux à pratiquer des sports collectifs (en particulier le football) ou la course à pied, qui peuvent être plus violents pour le corps.

### Part des personnes pratiquant des activités physiques selon le genre et l'univers sportifs (en %)



Les activités concernées sont celles retenues dans la classification de l'INJEP :

- sports collectifs : beach volley, football, frisbee, futsal, roller derby ;
- sports aquatiques et nautiques : aviron, apnée, natation ;
- course et marche : course à pied, marche à pied ;
- sports de cycle : vélo ;
- activités de la forme et gymnastique : aquabike, barre à terre, crossfit, ergomètre, étirements, fitness, trampoline, gymnastique, musculation, pilates, renforcement musculaire, tai-chi, vélo d'appartement, yoga.

Dans « ensemble des activités » sont aussi inclus : escalade, randonnée (sports de montagne), badminton, tennis (sports de raquette), pétanque, golf (sports de précision), escrime (sports de combat). Ne sont pas prises en compte car non intégrées à la classification de l'INJEP : agility, danse, zumba.

Source : INJEP, fiche régionale du sport - Occitanie, 2020



## Bien-être, lien social, recherche de performance, injonction sociale... Pourquoi faisons-nous du sport ?

À l'image des données nationales et régionales produites dans plusieurs enquêtes par l'INJEP, les motivations principales à la pratique sportive des salariés de l'AUAT sont diverses et correspondent à différents modèles : le sport-santé, la recherche de la performance sportive ou au contraire la pratique sportive ludique.

Les motivations principales évoquées quant à la pratique physique et sont celles du **bien-être physique et mental**.

Le sport est également considéré comme **vecteur de liens sociaux**. Cela fait écho à l'article introductif de Fabrice Escaffre qui rappelle que les politiques publiques territoriales s'appuient sur « les pratiques ludo-sportives pour générer des sociabilités si ce n'est pour chercher à renforcer le lien social ».

Aussi, comme évoqué dans l'article d'Édith Maruéjols présent dans ce numéro, la **recherche de performance** sportive et le modèle du sport de compétition correspondent à des approches masculines de la pratique : « Il y a d'ailleurs un discours construit sur la réussite scolaire des filles et, à l'inverse, une survalorisation des performances sportives des garçons avec de fait une opposition intérieur/extérieur. »

La pratique physique et sportive peut également être vécue comme une **injonction sociale**, en lien avec le développement du sport-santé, des politiques publiques de lutte contre la sédentarité et de la norme sociale d'un corps mince et tonique. D'après l'enquête nationale 2022 de l'INJEP, 29 % des personnes interrogées évoquent rechercher l'amélioration de leur apparence/de leur forme dans la pratique d'un sport.

« La course à pied, j'en ai toujours fait, c'est pour être bien dans ma tête. Ça me permet de penser à autre chose. C'est une source d'apaisement et de confort. Le futsal, c'est l'esprit de camaraderie. Les collègues sont devenus des amis. Cela fait plus de 15 ans qu'on joue au foot ensemble. On partage un bon moment, on boit une bière, c'est convivial. »

se vider la tête  
se défouler  
se faire plaisir  
décompresser  
être en forme

**57%** des activités pratiquées à plusieurs

15,5% dans des configurations multiples (en solo ou en collectif, entre collègues, en couple, entre amis, en famille...)

15,5% entre collègues

11% en collectif (club, équipe, cours collectif...)

7% en couple

6% entre amis

1% en famille

1% entre voisins

« Le moment à la salle de sport avec mon mari est un moment privilégié pour notre couple. »

« J'ai peur de céder à la flemme. Lorsque je saute une séance, je culpabilise. Quand je fais du sport, je ressens de la fierté, de la satisfaction. J'en fais aussi pour entretenir mon corps. »

## Articuler les temps sociaux, un sport en soi !

Comme le démontrent les différentes analyses de l'enquête « Emploi du temps » de l'INSEE, menées par Céline Brousse et publiée en 2015, les femmes en emploi sont celles qui ont les temps les plus contraints, en particulier lorsqu'elles ont des enfants. Les pratiques sportives s'inscrivent ainsi dans une articulation des temps sociaux plus ou moins complexe selon la configuration des ménages, l'âge des enfants, l'activité professionnelle et les horaires du conjoint ou de la conjointe.

**Cette complexité de gestion de l'emploi du temps,** lorsqu'elle n'est pas un frein à la pratique sportive, **favorise les pratiques libres permettant une flexibilité de l'horaire et du jour de pratique.** Les résultats de l'enquête réalisée auprès des équipes de l'AUAT témoignent de cette réalité.

Plus souvent évoqués par les femmes que les hommes ayant des enfants, les **créneaux choisis pour faire du sport dépendent des horaires liés au travail domestique.**

« L'horaire est imposé, c'est de 21h30 à 22h45, mais ça ne me dérange pas, car ça me permet de coucher mes filles avant d'aller à la danse. »

« J'essaie de maximiser la pause méridienne pour faire du sport afin de préserver le temps en famille après le travail. »

« Il y a des compromis à faire avec la vie familiale. Mon conjoint n'a pas d'horaires réguliers. Il est soit du matin, soit du soir, donc je ne peux pas faire un sport avec des horaires réguliers. J'essaie de faire de la natation deux fois par semaines, j'y vais soit le matin avant d'aller travailler, soit le soir après m'être occupée du dîner, des enfants, etc. Je me suis inscrite à un cours de Pilates le jeudi midi, mais j'ai du mal à le banaliser avec des réunions et dossiers à mener qui viennent remettre en cause ce créneau, donc j'ai du mal à y aller toutes les semaines. »

« Je ne peux pas faire de sport quand je veux, j'essaie d'en faire quand cela ne contraint personne, donc je pars courir le samedi vers 7h30-8h pendant que le reste de la famille dort. Les enfants grandissent, donc je pourrai un peu plus faire de sport avec eux dans les prochaines années. »





## Des pratiques qui s'inscrivent dans une multitude de lieux

On a dû prendre une adhésion à une association sportive pour avoir accès à des terrains de badminton, faute de terrains en accès libre. »

« On est tout un groupe à se retrouver sur les allées Jules-Guesde ou au kiosque du Grand-Rond pour danser le rock. »

« Je fais du sport chez moi avec une application, c'est une activité que je fais plus régulièrement grâce au télétravail et aux horaires flexibles. »

« Je vais faire de la musculation au Basic Fit de Portet-sur-Garonne, c'est facilement accessible depuis l'AUAT. »

La diversification des activités physiques et sportives en France est à mettre en parallèle avec **différentes générations d'espaces sportifs** comme l'a démontré le géographe Jean-Pierre Augustin : « d'abord la construction d'**équipements spécifiques**, puis l'appropriation de **lieux urbains** longtemps réservés à d'autres usages et surtout l'utilisation d'**espaces de nature** qui deviennent supports d'activités physiques et sportives. » (Augustin J.-P., Bourdeau P. et Ravenel L., *Géographie des sports en France*, 2008.)

« Je fais de la randonnée dans le Tarn et en Ariège. J'essaie de trouver des départs de randonnée accessibles en transports en commun. »

Par ailleurs, l'individuation des pratiques sportives ces dernières années s'est traduite par l'apparition de **complexes sportifs et récréatifs privés** aux visées commerciales, à l'image des « sport stations » de l'UCPA évoquées dans l'article sur les nouveaux lieux de pratique sportive hybrides. Les différents lieux de pratique des salariés de l'AUAT recensés en témoignent. Les résultats font aussi écho à la hausse des **pratiques à domicile** observée nationalement en lien avec la montée en puissance du télétravail. Ainsi, en 2022, près d'1/4 des Français pratique une activité physique et sportive principalement à domicile (INJEP, baromètre national des pratiques sportives 2022).

**37 % des activités des salariés de l'AUAT sont pratiquées en extérieur**, dans l'espace public ou dans des espaces naturels (notamment le long du canal du Midi ou de la Garonne). Cela fait écho aux chiffres régionaux de l'INJEP qui relève qu'1/3 des sportifs d'Occitanie pratiquent une activité en milieu naturel (INJEP, fiche régionale du sport – Occitanie, 2020). Les **conflits d'usages** liés à la cohabitation de différentes activités et à la négociation des espaces y sont récurrentes, comme l'explique notamment Céline Loudier-Malgouyres à propos des city stades qu'elle qualifie d'espaces de négociation : « On discute sa place, la place de son groupe avec celle d'un autre groupe, on discute les règles qu'on va se donner pour jouer. »

Il y a une vraie problématique de conflit d'usage au bord du canal du Midi : beaucoup de vélos, de coureurs, de personnes qui promènent leurs chiens... Il faut tout le temps regarder derrière soi. »

« Je ne vais pas à la piscine Castex en été quand elle devient publique parce qu'il y a trop de monde. »

« Les terrains du TUC car ils sont bien entretenus, qu'ils sont moins connus que d'autres terrains donc il y a moins de monde, et parce que parmi les terrains en accès libre, ce sont ceux pour lesquels les règles sont les plus claires : il est possible d'utiliser les terrains, mais la priorité va aux adhérents. Alors que pour beaucoup de terrains en libre accès, il faut négocier. »



**22%**

**des activités des salariés de l'AUAT sont pratiquées en salle**  
(yoga, pilates, musculation, futsal...)



**18%**

**des activités sont pratiquées en club, en association ou en école**  
(danse, gymnastique, tai-chi, football, tennis, badminton, natation, aviron, apnée, escrime...).



**12%**

**des activités sont pratiquées à domicile**  
(musculation, étirements, vélo d'appartement...).



**11%**

**des activités sont pratiquées dans les équipements publics**  
(natation et beach volley).

**12%**

**des activités sont pratiquées à proximité du lieu de travail,**  
principalement sur le temps de midi.





